



2021 : nouvelle année,
nouvelle mandature,
nouvelles perspectives

DÉCRYPTER

Impôts 2021 : des nouveaux barèmes favorables aux contribuables

RÉUSSIR

Droit de la concurrence : comment accompagner au mieux les TPE ?

COGITER

Comment se positionner sur les missions RSE ?

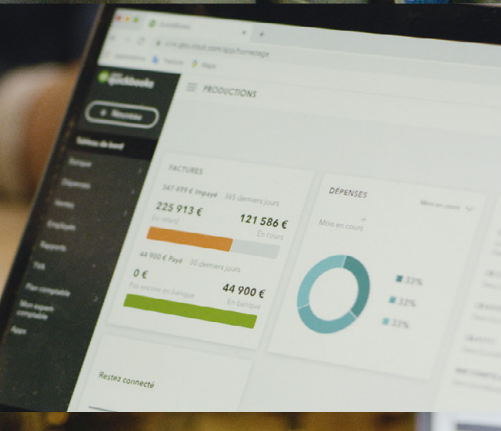
Le temps.
Il en faut du temps.
Celui de s'écouter,
d'échanger. Se laisser
le temps de se comprendre,
pour que Séverine, Expert-
Comptable, conseille à Cyril
la meilleure solution pour
développer sa start-up.



Cyril
Fondateur de la start-up
Petit Cube



Séverine
son Expert-Comptable



La solution QuickBooks
n'a qu'une ambition. Vous faire
gagner du temps, pour
vous consacrer à l'essentiel :
accompagner vos clients.

Écoutez Cyril et Séverine sur
quickbooks.fr/podcasts

Gagner du temps. Pour l'essentiel.

 **intuit**
quickbooks

Intuit France, SAS au capital de 1000 € –
RCS Paris 802 640 292 – 7, rue de la Paix, 75002 Paris.



INFORMER >

- 6 ACTUALITÉS
- 13 A LIRE DANS LA RFC
- 18 KIOSQUE



DÉCRYPTER >

- 20 GRAND ANGLE
ENTRETIEN AVEC LIONEL CANESI
- 24 GRAND ANGLE
**DES EXPERTS-COMPTABLES
AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE**
- 30 NOS QUESTIONS À
MOHAMED LAQHILA & JEAN-PAUL MATTEI
- 34 DÉCODEURS
IMPÔTS 2021 : LES NOUVEAUX BARÈMES



RÉUSSIR >

- 36 NEWBIZ
- 42 ILS L'ONT FAIT
BERNARD LALANDE
- 43 PAROLE DE CLIENT
**L'INTERNATIONAL, UN AUTRE MOYEN
DE DÉVELOPPER LE CHIFFRE D'AFFAIRES
DE VOS CLIENTS**



COGITER >

- 44 TRIBUNE
**LE DROIT ET LE CHIFFRE, MEILLEURS
ALLIÉS POUR FAIRE FACE À LA CRISE**
- 46 QUESTIONS DE LECTEURS
- 47 REGARDS CROISÉS
**RSE : COMMENT SE POSITIONNER
SUR CE TYPE DE MISSION ?**



L'ORDRE EN ACTION >

- 48 NATIONAL
- 52 EN RÉGIONS
- 58 AGENDA

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services

Immeuble Le Jour 200-216,
rue Raymond Losserand,
75680 Paris cedex 14 •
Tél. 01 44 15 60 00 •

Tirage : 32 500 exemplaires •

Directeur de la publication :
Lionel Canesi, président

• Directeur délégué de la
publication : Olivier Salamito,
secrétaire général • Rédacteur

en chef : Frédéric Girone,
président du comité des
publications • Rédacteurs

en chef adjoints : Serge
Anouchian, Gilles Dauriac,

René Kéravel • Comité de
rédaction : Valentin Guenanen,
Claire Butteaud, Olivier

Salamito, Gaëlle Patetta,
Eric Ferdjallah-Cherel, Agnès

Delemer, Sophie Orsonneau,
Nathalie Ripoché, Pascale

Fortier, Florence Morin •
Secrétaire de rédaction :

Florence Morin • Conception
graphique : **EPICEUM** •

Maquette et infographie :
Sandrine Séguier & Estelle

Mahuet • Fabrication :
Catherine Licini • Régie

publicitaire : APAR -

Tél. 01 41 49 02 90 • Impression :
Imp. Fabrègue • Saint-Yrieix -

Limoges - Paris • Dépôt légal :
Décembre 2020-Janvier 2021 •

Abonnements • (non-membres
de l'Ordre) • France et étranger

93,76 € • supplément avion
44,21 € • Agences -33 % •

Ets d'enseignement -50 %
règlement à l'ordre d'Experts-

comptables services • Liste des
annonceurs : CEGID 2°

de couv. • Tiime p.9 •

Carsat p.17 • Synapps Expert
p.34 • ReceiptBank p.39 •

Eres p.41 • Editions Francis
Lefebvre p.45 • ENOES p.46 •

Sage p.51 • Intuit 3° de couv •
Agiris-Eic 4° de couv.



**Votre magazine SIC
est imprimé sur du
papier issu d'une
fabrique certifiée
ISO 14000/EMAS -
imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT.**

**En 2021, toujours aux côtés
des entreprises pour les accompagner**



« Bonne année 2021! »

Le Conseil supérieur met à votre disposition une carte de vœux électronique ou papier personnalisable destinée à vos contacts et clients. Téléchargez ces deux versions sur le site internet de l'institution (partie privée) via votre comptexpert.

ÉDITO



LIONEL CANESI
PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Une semaine à peine après ma prise de fonction, j'ai souhaité vous consulter afin de connaître les solutions que vous préconisez, au regard de votre expérience, pour venir en soutien des entreprises dans la tempête économique que le pays traverse. Vous avez massivement répondu à cette consultation. Cela ne me surprend pas. Les experts-comptables sont au cœur de l'économie et à ce titre, ils ont des choses à dire.

Vos contributions confirment des directions qui sont autant d'urgences. La situation des chefs d'entreprise est préoccupante. Le cafetier, la restauratrice, le cordonnier, le fleuriste, le professionnel de l'événementiel, l'artisan, le libraire... tous ont vu leurs revenus s'effondrer... Si le chômeur a conservé son chômage, si le salarié a bénéficié de l'activité partielle, l'entrepreneur, lui, n'a rien perçu. Au nom de quel principe serait-il exclu des dispositifs de solidarité et d'activité partielle ?

Autre sujet qui va revenir dans l'actualité comme un boomerang : le remboursement des PGE. Sans les dettes contractées en raison de la crise sanitaire, l'entreprise est-elle en capacité de poursuivre son exploitation dans des conditions satisfaisantes ? Si la réponse est oui, nous suggérons l'allongement de la maturité du PGE et, dans certains cas, l'effacement d'une partie de la dette.

Par ailleurs, la trésorerie des entreprises est fragilisée. Pourquoi ne pas exonérer d'impôts les bénéfices qui ne seraient pas distribués ?

Nous ne serons pas les simples exécutants du plan de relance, nous en serons les contributeurs et les acteurs !

Voilà quelques pistes. Il y en a bien d'autres qui émanent des régions, du terrain, de la vraie vie... Je les déposerai dans les plus brefs délais sur le bureau du ministre de l'Économie.

Nous ne serons pas les simples exécutants du plan de relance, nous en serons les contributeurs et les acteurs !

Il faut sans doute respecter les économistes de librairies, d'universités et de plateaux télé. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes ! Mais je veux désormais que les économistes du quotidien le soient aussi. Et nous sommes ces économistes du quotidien, du pragmatisme, de la décision qui engage et non pas seulement de la leçon donnée a posteriori...

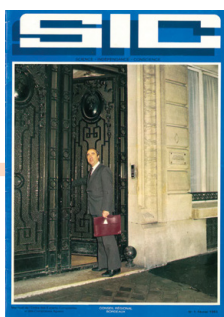
L'équipe du Conseil supérieur est en place, au travail, soudée autour d'une règle d'or : agir est toujours plus respectable que subir, entreprendre est toujours plus honorable que renoncer !

Bonne année à tous !



Le SIC Mag fête son 400^e numéro

« Livre de la raison de la profession » (*Le Bulletin*, 1945), « Instrument valable de haute culture professionnelle » (*La Revue française de comptabilité*, 1955). Les objectifs assignés à nos premières publications nous étonnent aujourd'hui car ils sont révélateurs du contexte socio-culturel, économique et donc professionnel d'une époque. Si nos fondamentaux ont bien résisté, si la compétence et la déontologie sont toujours au cœur de nos missions au service des entreprises, notre environnement, lui, n'a plus rien à voir avec celui du siècle dernier. C'est pourquoi SIC, la dernière-née de nos revues, a connu bien des évolutions depuis son lancement en 1983. À l'occasion de la parution de son 400^e numéro, retour sur 40 ans d'une publication qui a su s'adapter aux impératifs de notre temps.



SIC n°1
Février 1983



SIC n°51
Septembre 1987



SIC n°168
Décembre 1998



SIC n°181
Mars 2000



SIC n°380
Janvier 2019



SIC n°270
Janvier 2009



SIC n°240
Mars 2006



SIC n°202
Avril 2002



SIC n°394
Avril 2020



SIC Mag n°398
Octobre 2020





Le SIC, toute une histoire

De son lancement dans les années 1980 à aujourd'hui, le magazine de l'Ordre, dont le nom s'inspire de la devise de la profession, a connu bien des évolutions.

En février 1983, la revue de l'Ordre connaît un premier changement radical. Après 399 numéros, *Le Bulletin*, qui ne colle plus avec l'envie de modernité de la profession, laisse sa place au SIC (Science, Indépendance, Conscience). Avec son format plus grand intégrant la couleur et de nombreuses photos, ce nouveau magazine n'a pas seulement l'ambition de livrer des contenus d'actualité attrayants aux experts-comptables, mais aussi celle de prendre une part active dans la promotion d'une profession dynamique. Un comité de rédaction est alors constitué pour assurer le respect de cette nouvelle ligne éditoriale.

Décliné à l'origine en éditions régionales, le SIC ne conserve plus qu'une seule édition nationale à partir de 1989. Celle-ci laisse toutefois une part importante à l'information locale. Afin de compléter sa revue papier, le Conseil supérieur lance en 2009 une lettre d'information hebdomadaire, la *SIC newsletter*, qui a vocation à rassembler sur un seul support les actualités marquantes (lettres à la profession, nouveaux outils et services, événements des clubs, congrès de l'Ordre...). En 2015, les flash codes font leur apparition dans le SIC, donnant aux lecteurs l'accès à des contenus augmentés disponibles en ligne,

leur permettant ainsi d'approfondir les sujets qui les intéressent. Un changement qui préfigure déjà le futur SIC numérique, adapté à la consultation sur périphériques mobiles et intégrant nativement tous les « plus » de la version papier.



Revue de presse

LE 15 DÉCEMBRE 2020

comptaonline

« L'expert-comptable est au cœur de l'économie, et nous devons valoriser ce rôle essentiel »

Dans son premier entretien à la presse professionnelle, Lionel Canesi revient sur la conviction sur laquelle s'appuie son projet et les grands axes de sa mandature.

Lire l'article sur le SICwebzine
– www.experts-comptables.fr

LA TRIBUNE
PARTAGERS L'ÉCONOMIE

« Aucune loi ne devrait être élaborée sans les experts-comptables »

Indépendance numérique, data prédictive, rôle de la profession... Fraichement élu, le nouveau patron des 21 000 experts-comptables qui accompagnent 2,5 millions de TPE PME en France détaille sa feuille de route.

Lire l'article sur le SICwebzine
– www.experts-comptables.fr

LE 29 DÉCEMBRE 2020

Les Echos

« Il faut maintenir les règles actuelles de l'activité partielle toute l'année 2021 »

Dans un entretien accordé au quotidien économique, le nouveau président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables salue les aides massives mises en place pour soutenir l'économie mais appelle les pouvoirs publics à « faire plus simple » et à « donner plus de visibilité » aux entreprises. Il recommande également, pour leurs dirigeants, la création d'un « fonds spécial d'indemnisation » qui soit « l'équivalent de l'activité partielle pour les salariés ».

Lire l'article sur le SICwebzine
– www.experts-comptables.fr

LE 5 JANVIER 2021

LCI PERRI SCOPE

« Sauvons coûte que coûte les entreprises viables »



Mardi 5 janvier, Lionel Canesi, invité de Pascal Perri sur LCI, est revenu sur

la nécessité de soutenir les TPE/PME françaises dans cette période difficile. « Il faut qu'on les accompagne. Si on ne les accompagne pas, elles ne seront plus en vie quand on sortira de cette crise. Et nous avons besoin d'elles pour la relance de l'économie de ce pays. C'est capital ! »

Retrouvez le replay de son intervention sur le SICwebzine – www.experts-comptables.fr



Premier Forum du financement : qu'attendent les banques des professionnels du chiffre ?

Le premier Forum du financement du Conseil supérieur s'est tenu en virtuel le 6 novembre dernier. Dans ce cadre, était notamment organisée une table ronde sur les attentes des financeurs vis-à-vis des experts-comptables.

PAR **ROMAIN GIRAC**, CHARGÉ DE MISSION SENIOR FINANCEMENT, CONSEIL SUPÉRIEUR

La table ronde « Relation experts-comptables - banquiers : ce qu'attendent les financeurs des professionnels du chiffre » réunissait les responsables du marché des professionnels de quatre réseaux bancaires. Elle visait notamment à mettre en lumière les éléments que souhaitent recevoir les banquiers de la part des experts-comptables. En premier lieu, un message d'optimisme a été transmis par les intervenants en rappelant que les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs d'aide variés visant à couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées par les entreprises. Les bonnes relations, dans l'ensemble, entre les banquiers et les experts-comptables pour accompagner au mieux leurs clients communs durant cette crise ont également été soulignées.

Max Peuvrier, qui animait la table ronde, a toutefois indiqué que « les experts-comptables ont des difficultés pour établir des prévisionnels afin de sécuriser les banquiers dans un environnement en constante évolution ». L'incertitude est synonyme de risque pour les banquiers. Philippe Bailly, représentant du Crédit Mutuel, a à cet effet rappelé que « la banque endosse 100 % du risque sur le PGE durant les deux premiers mois ». Enfin, Gilles Hubschwerlin, représentant de la Société Générale, a rappelé que le PGE saison était un PGE classique, réservé à certains secteurs d'activité mais avec des plafonds différents.

POUR VOIR OU REVOIR L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES DU FORUM DU FINANCEMENT, RENDEZ-VOUS SUR [EXTRANET. EXPERTS-COMPTABLES.ORG](https://www.extranet.experts-comptables.org)

> Nouvelle mandature au CJEC



Début octobre, un nouveau président et un nouveau bureau exécutif ont été élus à la tête du CJEC. Le président, François Merlet (au centre gauche sur la photo), et son équipe portent un projet en quatre axes : répondre aux nouvelles problématiques des adhérents, optimiser l'action du réseau en régions, proposer toujours davantage d'outils répondant aux besoins des jeunes cabinets et anticiper les mutations de la profession.

POUR EN SAVOIR PLUS :
[CJEC.ANECS-CJEC.ORG/LE-CJEC/LE-MOT-DU-PRESIDENT](https://www.cjec.anecs-cjec.org/le-cjec/le-mot-du-president)

> Trophées MarCom : candiditez !

Rejoignez l'aventure des Trophées MarCom et participez à l'événement national de référence de la profession en matière de marketing, communication et RH : une occasion unique de mettre en valeur votre dynamisme et de gagner en notoriété.

Vous pouvez concourir dans neuf catégories : Événementiel / Marketing expérience client / Stratégie commerciale / Marketing de l'offre / Marketing digital / Communication interne / Stratégie de communication / Marketing RH attractivité / Prix Phénix.

N'ATTENDEZ PLUS ET INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 15 JANVIER 2021 :
[WWW.TROPHEESMARCOM.FR/CONCOURIR-AUX-TROPHEES-MARCOM](https://www.tropheesmarcom.fr/concourir-aux-trophees-marcom)

VU COMME ÇA...





“

Avis Google d'Anthony N. Client d'un cabinet partenaire Tiime à Nantes

*Des outils 4.0 juste normaux quand on vit
en 2020, et une réactivité sans faille. Je recommande.
Ça fait du bien d'être compris !*

”

En général, ça fait du bien ce genre d'avis !

Service en ligne et cabinets tiers déclarants : des experts-comptables impliqués pour la première fois dans le prototypage d'un outil numérique

PAR NATHALIE LE MENSEC, CHARGÉE DE MISSION SENIOR DÉPARTEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR



Du 19 au 23 octobre derniers, la fédération Agirc-Arrco, en collaboration avec le Conseil supérieur, a organisé un hackathon afin de développer un outil numérique permettant d'améliorer l'accès et la consultation du portefeuille des entreprises des cabinets d'expertise comptable tiers déclarants. Plusieurs équipes constituées d'experts-comptables, d'UX designers, de chefs de projet,

de gestionnaires et de développeurs ont travaillé en mode collaboratif pour aboutir à une solution pertinente et innovante destinée à être développée ensuite par Agirc-Arrco. C'est l'équipe de Marie-Sophie Barsali-Davy (MSBD), du cabinet TGS France, et Carine Vernet-Verdier (CVV), du cabinet EC3S, qui a gagné. Les deux participantes témoignent sur cette première expérience.

M.-S. B.-D. - « Une proposition pour travailler sur un outil, qui va nous être utile et nous faire gagner du temps, ça ne se refuse pas ! J'ai apprécié, en tant qu'utilisatrice finale, d'être sollicitée en amont du projet. Le format nous a permis d'exposer de manière libre nos problématiques et d'entendre celles des organismes de retraite puis de faire converger nos besoins. »

C. V.-V. - « Animée par le désir de comprendre et de bien faire, j'avais envie de partager mon expérience pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans le cadre de notre profession. Il s'agissait aussi de favoriser une meilleure communication entre les organismes et les caisses de retraite et une meilleure transmission des informations pour garantir les droits des salariés et gagner du temps sur la gestion des dossiers. Il y avait un véritable échange entre nous et une bonne écoute. »

Rendez-vous en juillet 2021 pour la présentation du service en ligne finalisée par les équipes d'Agirc-Arrco. Retrouvez l'intégralité des témoignages sur le SIC Webzine !

Le Club fiscal et le Conseil supérieur vous invitent au webinaire : « Arrêté des comptes 2020 et détermination du résultat fiscal »



Le Club fiscal des experts-comptables vous donne rendez-vous le jeudi 28 janvier 2021 de 9h à 13h.

AU PROGRAMME

- > Les points de vigilance et les dernières mesures fiscales adoptées et impactant la détermination du résultat fiscal (réévaluation libre des actifs, abandons de loyers en faveur des entreprises, exonération des aides covid, remboursement des créances de carry-back...);
- > les impacts de la crise sanitaire sur les comptes 2020 des entreprises (comptabilisation des aides Covid, des amortissements, des échéances modificatives des contrats de crédit-bail ...).

Avec les interventions des membres du club fiscal : Rémi Dequidt, Tania Fournaise, Hervé Kruger, Mickael Noullez, Jean-François Pestureau, Denis Van Strien et de Hubert Tondeur, président de la commission Comptable du Conseil supérieur.

Modalités d'inscription :
Webinaire réservé exclusivement aux experts-comptables – Inscription obligatoire via Comptexpert (partie privée du site Internet de l'Ordre)



Expert-comptable en entreprise et attestation portant sur les comptes : quelles sont les règles ?

Un expert-comptable en entreprise peut-il signer une attestation d'opinion portant sur les comptes produits par l'entreprise qui l'emploie ? Peut-il, de la même façon, attester des comptes des filiales d'une société holding qui l'emploie ? La commission du Tableau du Conseil supérieur a récemment répondu par la négative à ces deux questions.

PAR VALENTINE JUBERAY, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR

Si le code de déontologie de l'IFAC (International Federation of Accountants) ne l'interdit pas, et si ces pratiques sont autorisées par certains pays, la législation et la réglementation françaises de l'expertise comptable en entreprise ne l'autorisent pas expressément, ni ne placent les experts-comptables en entreprise sous les dispositions du code de déontologie de l'IFAC.

Certes, l'expert-comptable en entreprise peut accomplir les missions mentionnées aux deux premiers alinéas de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 au bénéfice de l'entité juridique qui l'emploie (et plus largement des sociétés du groupe qui l'emploie). Néanmoins, en vertu de ce même article, il ne peut pas revendiquer la possibilité d'attester la régularité et la sincérité des comptes de son employeur parce qu'il lui est lié par un contrat de travail. En sa qualité de salarié, l'expert-comptable en entreprise exécute un travail rémunéré pour le compte de son entreprise et au profit de cette dernière. La notion de salariat est en effet caractérisée par un lien de subordination juridique. Par conséquent, l'expert-comptable en entreprise n'est pas indépendant de l'entité au sein de laquelle il exerce ses fonctions, justifiant ainsi la position énoncée ci-dessus.



Par ailleurs, si l'expert-comptable en entreprise est soumis au contrôle disciplinaire de l'Ordre, l'entreprise dans laquelle il travaille ne l'est pas. L'Ordre des experts-comptables ne peut donc pas réaliser de contrôle (article 31) au sein de l'entreprise, rendant ainsi plus difficiles la constatation par le Conseil régional d'un éventuel manquement de l'expert-comptable en entreprise et, par voie de conséquence, l'application de sanctions disciplinaires.

Enfin, dans le cas soumis à la commission du Tableau, l'exemple d'attestation présentée par

l'expert-comptable en entreprise s'inspirait largement de l'attestation de la mission de présentation des comptes. Or, cette mission repose sur une norme qui fait partie intégrante du référentiel normatif de l'Ordre des experts-comptables, dont l'usage est réservé aux experts-comptables libéraux, aux salariés autorisés en vertu des articles 83 ter et 83 quater, ainsi qu'à leur structure d'exercice professionnel. Son utilisation par un expert-comptable en entreprise entraînerait donc une confusion d'image préjudiciable aux cabinets d'expertise comptable et aux AGC.



Contrôle des cabinets d'expertise comptable par la Cnil : comment s'y préparer ?

Les contrôles menés par la Cnil ont pour objectif de vérifier la conformité des traitements mis en œuvre dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 en vigueur et du RGPD.

Les cabinets peuvent être contrôlés en qualité de responsables de traitement (gestion interne de leur cabinet), et/ou de sous-traitants, et/ou de responsables conjoints (missions réalisées pour le compte de leurs clients).

PAR ALEXANDRA DECAUDIN, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR



QUATRE FORMES DE CONTRÔLE DE LA CNIL

La Cnil peut contrôler les cabinets selon quatre modalités différentes.

- Le contrôle sur place est la modalité la plus fréquente. Le cabinet n'est pas informé au préalable du contrôle.
- Le contrôle en ligne, qui est souvent réalisé en amont d'un contrôle sur place, est effectué à partir de données accessibles sur Internet (exemple : par l'intermédiaire d'un site).
- Le contrôle sur pièces est un contrôle à distance. Les agents de la Cnil adressent un courrier accompagné d'un questionnaire. Le cabinet doit donner les justificatifs à l'appui dans un délai déterminé.
- Enfin, la Cnil peut auditionner le cabinet en lui adressant une convocation qui doit lui parvenir au moins huit jours avant la date prévue. La personne convoquée doit se rendre dans les locaux de la Cnil pour répondre à des questions et, le cas échéant, rendre possible un accès à son parc informatique.

UN CONTRÔLE DU RESPECT DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La Cnil évalue la mise en œuvre du ou des traitements sur les données personnelles : la finalité du traitement de données personnelles, la nature des données collectées, les modalités d'information des personnes concernées, les durées de conservation, la sécurité des données personnelles...

Le cabinet doit donc fournir son registre de traitement et l'ensemble des documents qui justifient les traitements qu'il réalise (lettres de mission, contrats avec les prestataires...). Le cabinet doit également fournir les procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données (ex. : faille de sécurité, demandes de rectification ou d'accès...).

CONTRÔLE SUR PLACE : QUELS SONT LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS DE LA CNIL ?

Dans le cadre d'un contrôle sur place, les agents ont accès aux locaux de 6 heures à 21 heures. Ils peuvent :

- demander communication de tout document nécessaire à l'accomplissement de leur mission, à l'exception des informations protégées par l'un des secrets professionnels listés dans la Loi informatique et libertés¹, quel qu'en soit le support, et en prendre copie ;
- convoquer toute personne dont l'audition leur paraît utile et nécessaire ;

- accéder aux logiciels et aux données stockées sur les serveurs informatiques et en demander la transcription.

Les agents ne peuvent pas faire de copie ni lire ou examiner les documents privés.

CONTRÔLE SUR PLACE : QUELS RÉFLEXES ADOPTER ?

Les collaborateurs du cabinet doivent coopérer avec les agents de la Cnil et ne peuvent s'opposer au contrôle sous peine de sanctions².

Dès l'arrivée des agents, le cabinet doit prévenir immédiatement son DPO s'il en a nommé un, ou la personne en charge du sujet RGPD, ainsi que son avocat qui pourra l'assister lors du contrôle.

À l'issue de la journée de contrôle, un procès-verbal listant les requêtes effectuées est dressé par les agents et soumis au cabinet. Le cabinet doit relire ce procès-verbal en formulant si nécessaire des réserves (exemples : saisie de correspondance et consultations avec les avocats...).

1. Article 19 (III) de la Loi informatique et libertés : seul le secret professionnel des avocats et des journalistes et le secret médical selon les conditions détaillées dans cet article sont mentionnés comme leur étant opposables. Les experts-comptables ne peuvent pas s'opposer au contrôle de la Cnil sur le fondement de leur secret professionnel (SIC de janvier 2020).

2. Article 226-22-2 du Code pénal.



La Cavec amplifie ses investissements citoyens et socialement responsables

PAR **FRÉDÉRIC ROGIER**, PRÉSIDENT DE LA CAVEC

La Cavec réaffirme sa responsabilité sociétale en prenant la décision d'investir dans des fonds qui permettent le financement de projets ayant un impact environnemental et social en France. Elle vient ainsi de souscrire au fonds « Green & Impact Bond France » d'Homa Capital à hauteur de 20 millions d'euros. Ce fonds cherche à concilier une performance financière et sociétale en sélectionnant des obligations respectant les Green Bond Principles venant au financement de projets ayant un impact environnemental favorable en France.

La Cavec a entrepris cette démarche d'investissement socialement responsable (ISR) depuis de nombreuses années. Elle a ainsi investi dans des fonds permettant d'accompagner les projets de transformations urbaines du Grand Paris ou ayant vocation à investir au capital de sociétés spécialisées dans l'équipement à la personne au travers de marques françaises historiques. Cette stratégie se définit également dans ses placements immobiliers en intégrant la loi de transition énergétique pour les 20 000 m² que représente son parc immobilier.

La Cavec a ainsi positionné 10 % de ses réserves sur ce type d'investissements et étudie d'autres axes de soutien tels que la santé, la dépendance ou la sécurité informatique.

« Aujourd'hui et plus que jamais, notre rôle est de participer positivement aux grands enjeux sociétaux et environnementaux et d'accompagner des projets de développement durable, tout en assurant nos engagements. »

Revue française
de **comptabilité**



JANVIER 2020
N°549

RFC - Au sommaire en janvier :

DOSSIER : LE CONTRÔLE INTERNE

- Les principes éternels du contrôle interne
- Cybersécurité : la démarche de l'expert-comptable
- La certification des comptes des collectivités locales
- Contrôle interne en collectivités locales : quels enjeux ?
- Contrôle de gestion et contrôle interne : quelle différence ?
- Création de valeur dans le contrôle interne : enjeux et apports dans le contexte actuel
- COSO : du contrôle du risque financier au management des risques
- La gestion des normes et le contrôle de gestion au service de la santé
- Les bonnes pratiques du PCAOB pour les cabinets d'audit

ÉCLAIRAGE

- Arrêtés des comptes IFRS : les recommandations de l'AMF pour la période 2016 à 2020
- Le rôle de prévention du CRP

- L'activité partielle au chevet de l'emploi
- Nouvelles précisions sur la fiscalité des *holdings*
- France-Italie : comment établir la résidence fiscale d'un particulier
- Excel, un outil encore sous-estimé

RÉFLEXION

- Des outils de pilotage pour améliorer les performances des PME
- La donation-cession de titres de sociétés à l'épreuve du juge de l'impôt

DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

- Épreuve 1 de déontologie et réglementation professionnelle
- Performances extra-financières des parcs de loisirs



Retrouvez ce numéro sur
BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

ou abonnez-vous ! Bulletin d'abonnement disponible sur :
REVUEFRANCAISEDECOMPTABILITE.FR/ABONNEMENT



Marchés de la profession : les missions sociales confiées aux experts-comptables

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et son Observatoire de la profession comptable rééditent leur étude biennale sur les marchés de la profession et en présentent chaque mois un chapitre. Ce mois-ci, focus sur les missions sociales confiées aux experts-comptables.

PAR ÉLISE VERNEYRE, CHARGÉE D'ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUPÉRIEUR

La dernière enquête menée révèle une forte augmentation du nombre d'entreprises confiant la gestion de leurs paies à un professionnel du chiffre.



74 %

DES ENTREPRISES (EMPLOYANT AU MOINS UN SALARIÉ) FONT APPEL À UN PROFESSIONNEL DE LA COMPTABILITÉ POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PAIE ET DES DÉCLARATIONS SOCIALES. SEULES 24 % DES ASSOCIATIONS Y ONT RECOURS.

À LA DIFFÉRENCE DES ASSOCIATIONS, LES ENTREPRISES SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES À CONFIER LA GESTION DE LEURS PAIES À UN PROFESSIONNEL DU CHIFFRE

74 % des entreprises (employant au moins un salarié) font appel à un professionnel de la comptabilité pour la prise en charge de la paie et des déclarations sociales. Cette part progresse comparativement aux quatre dernières vagues d'enquête menées depuis 2010 où ce résultat se situait alors entre 47 et 55 %. Comme pour la comptabilité, le cœur de cible de la profession reste les petites structures et, plus précisément, celles de moins de 10 salariés : 78 % des entreprises

employant 1 à 2 salariés ont recours à un professionnel, comme 76 % de celles employant 3 à 9 salariés. Ce chiffre retombe à 38 % pour les entreprises de 20 à 49 employés et à 21 % pour celles de 50 à 249 salariés. Ces dernières font en effet en majorité le choix d'internaliser ces prestations (74 %).

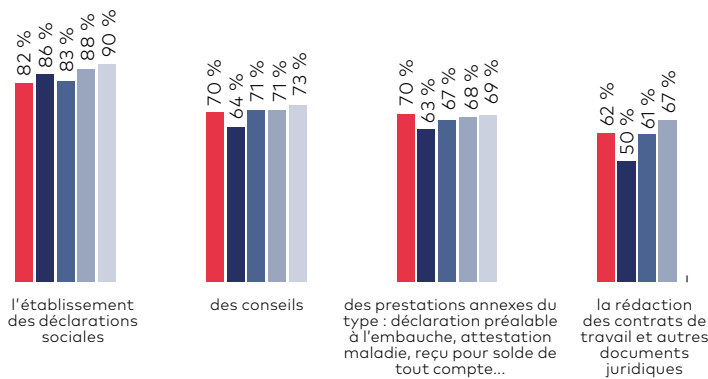
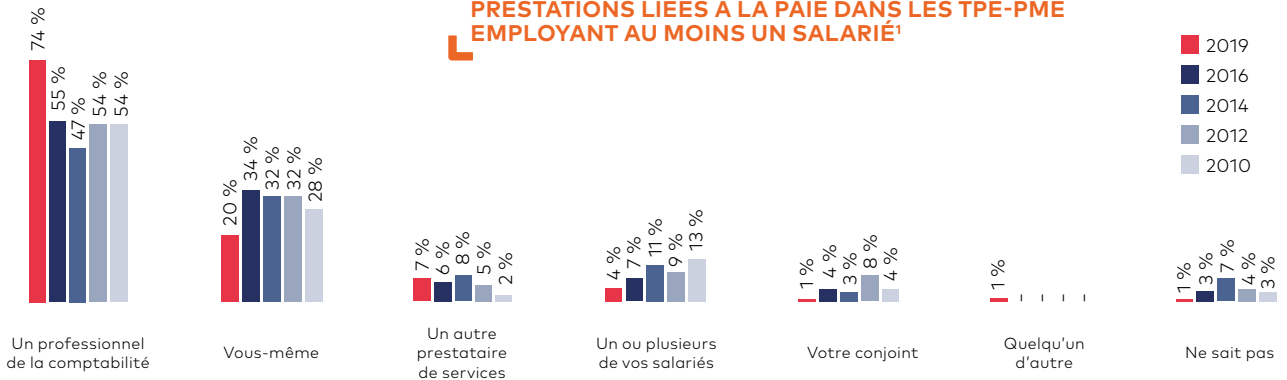
À la différence des entreprises, les associations faisant appel à un professionnel du chiffre pour la gestion de leurs paies sont de moins en moins nombreuses. Seules 24 % d'entre elles y ont eu recours en 2019 contre 34 % en 2014 et 2016. Il est également important de noter que le recours à un prestataire de services autre que l'expert-comptable est en augmentation constante depuis 2010, passant de 5 % à 20 % en 2019.

UNE RELATIVE STABILITÉ DU RECOURS À L'EXPERT-COMPTABLE POUR LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES LIÉES À LA PAIE

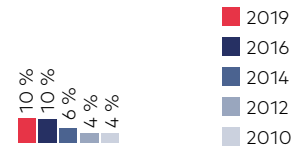
Concernant les missions complémentaires liées à la paie, on note, depuis 2010, une globale stabilité du recours à l'expert-comptable par les entreprises ; notamment pour des prestations annexes de type déclaration préalable à l'embauche ou attestation maladie (70 %), la rédaction des contrats de travail et autres documents juridiques (62 %). Seul le recours au professionnel du chiffre pour l'établissement des déclarations sociales semble être moins demandé par les entreprises depuis 2010 (82 % en 2019 contre



PRESTATIONS LIÉES À LA PAIE DANS LES TPE-PME EMPLOYANT AU MOINS UN SALARIÉ¹



MISSIONS COMPLÉMENTAIRES LIÉES À LA PAIE²



1. Gestion de la paie et des diverses déclarations sociales résultantes.
2. Certaines réponses n'étant proposées qu'à compter de l'enquête 2012, les résultats de l'enquête 2010 n'apparaissent que sur certaines parties du graphique.

90 % en 2010) ; un point à surveiller dans les prochaines années. Au sein des associations, les tendances sont plus aléatoires. À la différence des entreprises, elles sont de plus en plus nombreuses à solliciter les experts-comptables pour établir les déclarations sociales (94 %) et pour du conseil (76 %). La part des associations à faire appel à un professionnel du chiffre pour des prestations annexes (66 %) et pour rédiger des contrats de travail et autres documents juridiques (39 %) est globalement stable ces dernières années.

DES MODES DE FACTURATION DIFFÉRENTS POUR LES BULLETINS DE PAIE ET LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

La facturation des bulletins de paie sous forme détaillée est légèrement plus favorisée par les entreprises et les associations que la facturation sous la forme d'un forfait

d'honoraires. En ce qui concerne les prestations complémentaires en matière de paie, elles sont encore très majoritairement comprises dans le montant global des honoraires des cabinets. C'est le cas pour 80 % des TPE-PME et 63 % des associations. Cette pratique peut constituer un frein dans la prise de conscience par les clients de la valeur ajoutée de ces prestations.



MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'étude biennale sur les marchés de la profession comptable est réalisée à partir d'une enquête téléphonique menée par l'institut CSA, auprès d'un panel d'entreprises et d'associations clientes ou non clientes de la profession comptable. En 2019, 700 entreprises de 0 à 249 salariés et 300 associations de 1 à 249 salariés ont été interrogées sur une vingtaine de thématiques. L'étude est décomposée en trois parties :

- les besoins et attentes du marché ;
- les missions confiées à la profession ;
- la relation client/cabinet.

#SIClecture

EN SAVOIR PLUS

L'édition 2020 de l'étude « Marchés de la profession comptable » est disponible sur la partie privée du site de l'Ordre, experts-comptables.fr, Bibliordre (bibliordre.fr) et la Boutique (boutique-experts-comptables.com).



Blanchiment d'exercice illégal : une première reconnaissance par la Cour de cassation

En mars dernier, un arrêt de la Cour de cassation (Crim. 18 mars 2020, n°19-82.548) s'est montré particulièrement novateur en ce qu'il a retenu, pour la première fois à notre connaissance, le blanchiment d'exercice illégal.

PAR **FAUSTINE LUQUE**, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR
& **ANNABELLE MINEO**, DIRECTEUR JURIDIQUE ADJOINT, CONSEIL SUPÉRIEUR

UNE PREMIÈRE CONDAMNATION POUR « AUTO-BLANCHIMENT » RÉSULTANT D'UN EXERCICE ILLÉGAL

En l'espèce, une enquête préliminaire ouverte par le procureur de la République avait mis à jour les activités d'un réseau de collecte et de transfert d'argent au sein duquel était intervenue une société, dont le chiffre d'affaires s'élevait à plus de 3 millions d'euros et dont le gérant, non inscrit au Tableau de l'Ordre, effectuait des prestations de comptabilité pour le compte de 86 clients.

Selon les enquêteurs, les sommes provenant de l'exercice illégal avaient été affectées, pour près d'un million d'euros, au financement de l'important patrimoine immobilier du gérant, le solde étant notamment affecté aux salaires, avances en compte courant et dividendes.

En février 2016, le tribunal correctionnel de Paris avait déclaré le prévenu coupable :

- > d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable ;
- > de blanchiment de capitaux issus de la commission du délit d'exercice illégal, notamment par la conversion du produit de son activité et par la justification comptable dans les livres de la société sous forme d'écritures de compte courant, de distribution de dividendes et de paiement de salaires.

Il l'avait condamné à :

- > deux ans d'emprisonnement dont un avec sursis ;
- > une amende de 50 000 euros ;
- > des dommages et intérêts à hauteur de 26 751 euros, ainsi qu'à 3 000 euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale, après avoir déclaré recevable la constitution de partie civile du Conseil régional de l'ordre d'Île-de-France.

Le prévenu avait interjeté appel de cette décision.

En mars 2019, la cour d'appel de Paris avait confirmé la culpabilité au titre de l'exercice illégal et de son blanchiment, ainsi que les peines prononcées, et relevé le montant des dommages et intérêts alloués au Conseil régional en les portant à la somme de 43 693 euros.

UNE ACTION CIVILE REJETÉE, MAIS UNE CULPABILITÉ CONFIRMÉE PAR LA COUR DE CASSATION

Le prévenu a alors formé un pourvoi en cassation et soulevé un argument qui ne peut qu'emporter l'adhésion : l'ordonnance du 19 septembre 1945 réserve au seul Conseil supérieur le droit de se constituer partie civile devant les tribunaux répressifs. Par conséquent, la constitution de partie civile du Conseil régional d'Île-de-France a été déclarée irrecevable, et la Cour de cassation a censuré l'arrêt d'appel, mais en ses seules

dispositions relatives à l'action civile, toutes les autres dispositions étant expressément maintenues.

Si la culpabilité de l'illégal n'est certes pas remise en cause, l'Ordre n'a cependant pas pu obtenir réparation dans cette affaire.

L'enseignement de cet arrêt est donc double :

- > les procédures judiciaires nécessitant une constitution de partie civile¹ doivent être engagées au nom du Conseil supérieur, après obtention d'une délégation de pouvoir auprès de celui-ci ;
- > l'« auto-blanchiment » est condamnable² et ce fondement pourra à l'avenir être invoqué dans les poursuites engagées contre les illégaux.



Le Conseil supérieur a lancé en 2020 une campagne nationale visant à lutter contre l'exercice illégal.

1. Les plaintes simples peuvent quant à elles être déposées au nom des Conseils régionaux de l'ordre.

2. À noter que, contrairement au recel, l'incrimination de blanchiment, infraction autonome, est également applicable à l'auteur de l'infraction d'origine. Une partie de la doctrine considère pourtant que l'auteur principal ne peut être poursuivi pour blanchiment des sommes produites par sa propre activité illicite. Toutefois, la Cour de cassation a balayé en 2015 une QPC ayant pour objet de remettre en cause cette position jurisprudentielle : il est donc possible de réprimer pour blanchiment l'auteur de l'infraction d'origine, en l'espèce le délit d'exercice illégal.






Experts-comptables des Hauts-de-France, VOUS POUVEZ ACCOMPAGNER VOS CLIENTS AVEC LES TÉLÉSERVICES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

Le saviez-vous ?

Vous, experts-comptables, pouvez depuis juillet 2020, accéder* aux comptes accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) de vos clients sur net-entreprises.fr. Vous pouvez ainsi visualiser les informations nécessaires à la gestion de vos clients à travers un **point d'entrée unique**.

En plus des données sur les cotisations, le compte AT/MP propose, depuis avril 2020, de nouveaux services :

- 
 • **un bilan individuel des risques professionnels** permettant à l'entreprise de se comparer avec les autres entreprises de mêmes taille et secteur ;
- 
 • **l'attestation des indicateurs des risques professionnels**, nécessaire dans le cadre d'une réponse à un marché public ;
- 
 • **un service de demande en ligne des Subventions Prévention TPE**, proposées aux entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à financer des solutions de prévention des risques professionnels.

Depuis janvier 2019, un service d'abonnement à la notification en ligne du taux de cotisation AT/MP est également proposé sur le compte AT/MP. **Cette notification dématérialisée devient obligatoire pour les entreprises à partir de 10 salariés à compter du 1^{er} janvier 2021.** Pour des raisons juridiques, seule l'entreprise peut bénéficier de cet abonnement et recevoir le document officiel de notification, mais vous pouvez consulter les taux appliqués à vos clients.

*Pour accéder au compte AT/MP, les tiers déclarants doivent avoir réalisé au moins une déclaration sociale nominative (DSN) en 2019 pour leurs clients concernés. Afin d'en bénéficier, il leur suffit d'en faire la demande sur net-entreprises.fr, comme pour les autres téléservices, et de sélectionner ensuite la liste des Siret de leurs clients.

EXPERTS-COMPTABLES & RETRAITE : LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE VOUS INFORME !

La retraite est un moment clé dans la vie d'un salarié mais aussi dans la gestion des ressources humaines d'une entreprise. Et elle doit être anticipée.

Vous suivez l'activité des entreprises au quotidien et assurez la gestion de leurs ressources humaines.

A ce titre, la Carsat Hauts-de-France vous accompagne et vous informe sur la retraite.

Notre expertise adaptée aux besoins de chacun



POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Toutes les infos sur la législation retraite lors de liquidation judiciaire, plan de sauvegarde de l'emploi, rupture conventionnelle, cession d'entreprise, ... Autant de questions auxquelles vous êtes confrontés.



POUR LES SALARIÉS ET CHEFS D'ENTREPRISE

Toutes les infos sur la retraite pour leur permettre de faire un choix éclairé : mise à jour de carrière, estimation du montant de retraite, dispositifs de prolongation d'activité, rachat de trimestres, services en ligne, ...

Contactez-nous : fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr



KIOSQUE

#SIClecture



Arrêté des comptes et actualités fiscales et sociales : les indispensables pour bien commencer l'année

La Boutique vous livre en quatre ouvrages de référence les clés pour débuter sereinement l'année 2021.

CODE COMPTABLE - ÉDITION 2020

Pour tout connaître sur les positions institutionnelles et réglementaires les plus récentes en matière de dispositions comptables ! Dispositions légales et réglementaires du Code de commerce, PCG, incidences fiscales essentielles...
C'est l'outil indispensable pour vous accompagner dans l'établissement des comptes 2020.

ACTU COLLABORATEURS 2021

Améliorez la productivité de votre cabinet en formant facilement vos collaborateurs sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique. Actu Collaborateurs est un véritable outil de veille et de mise à jour des connaissances. En janvier, découvrez un supplément consacré à l'explication de la loi de finances.

ACTUALITÉ SOCIALE 2021*

Tout comprendre sur l'activité partielle (classique ou de longue durée) ; sur les dispositifs exceptionnels d'allègement et d'exonération de cotisations sociales en faveur des employeurs et des travailleurs indépendants pour accompagner les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire ; sur les aides à l'embauche de certains publics...



À RETROUVER SUR
BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM

** En collaboration avec la rédaction sociale de la revue D.O Actualité*



> Fiscal pratique 2021*

Appréhendez rapidement les dernières évolutions fiscales tant pour les particuliers que pour les entreprises. Chaque mesure est commentée et présentée avec un résumé concis, le contexte de la mesure (régime actuel) et le commentaire (régime nouveau).

*(*En collaboration avec la rédaction sociale de la revue D.O Actualité)*



À RETROUVER
SUR BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM

> Professions libérales et analyses sectorielles : retrouvez les dernières mises à jour !

Professions libérales

- Géomètre-expert
- Formateur de formation continue
- Médecin
- Traducteur-Interprète
- Commissaire-priseur judiciaire
- Conseiller en investissements financiers
- Conseil en informatique

Analyses sectorielles

- Bijouterie
- Boucherie - Charcuterie - Traiteur
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie traditionnelle
- Maison de retraite



À RETROUVER SUR
BIBLIORDRE.FR
OU BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM

Ce mois-ci, Bibliothèque a sélectionné pour vous trois mémoires



Entreprendre une stratégie pluri-professionnelle pour le cabinet d'expertise comptable de petite taille : le modus vivendi de l'expert-comptable et de l'avocat au sein d'une société pluri-professionnelle d'exercice, filiale de leurs structures mono-professionnelles

11/2019 - BOAGLIO, Thomas | réf : 142880



L'accompagnement patrimonial du cédant post-cession d'entreprise : opportunités, propositions méthodologiques, organisationnelles et outils de mise en œuvre des missions

11/2019 - JOUVE, Carole | réf : 143719



L'expert-comptable, partenaire privilégié pour l'accompagnement des start-up de la French Health Tech : proposition d'une démarche globale au service du financement

11/2019 - BARBAGALLO, Cyril | réf : 142826



CONSULTEZ LES MÉMOIRES
SUR WWW.BIBLIORDBASEONLINE.COM



Opérations de fusion-absorption : un revirement retentissant pour la responsabilité pénale des personnes morales

Un arrêt décisif de la Cour de cassation autorise le transfert de la responsabilité pénale de la société absorbée à la société absorbante. Cette décision, particulièrement importante, mérite toute l'attention des experts-comptables qui accompagnent les transformations d'entreprise ; les acquéreurs pourront désormais, sous certaines conditions, être responsables des infractions commises par les sociétés acquises (Crim. 25 novembre 2020, n°18-86.955).

PAR **FAUSTINE LUQUE**, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR

LES FAITS

En 2002, une société provoque accidentellement un incendie au sein de ses entrepôts de stockage d'archives.

Elle est en conséquence poursuivie du chef de destruction involontaire de bien appartenant à autrui, et convoquée en novembre 2017 devant le tribunal correctionnel, postérieurement à son absorption en mars 2017.

À la suite de sa comparution, le tribunal ordonne un supplément d'information. La société absorbante, estimant que cette demande vise à la tenir pénalement responsable des faits commis par la société absorbée, s'oppose à cette décision que les juges d'appel confirment. Elle se pourvoit alors en cassation.

UNE ENTORSE AU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ PÉNALE DU FAIT PERSONNEL

Aux termes de l'article 121-1 du code pénal, nul n'est responsable pénalement que de son propre fait. Ainsi, selon une jurisprudence jusqu'alors constante, ce principe s'opposait à ce que la société absorbante soit poursuivie et condamnée pour des faits commis antérieurement par la société absorbée.

Cette interprétation résultait de ce que la fusion, qui emporte la dissolution de la société absorbée,

lui faisait perdre sa personnalité juridique et entraînait l'extinction de l'action publique. Elle reposait ainsi sur l'assimilation d'une personne morale dissoute à une personne physique décédée.

Or, c'est justement cette approche anthropomorphique que la Cour remet en cause par cet arrêt, notamment parce qu'elle ne tient pas compte de la spécificité de la personne morale, qui peut changer de forme sans pour autant être liquidée.

En effet, selon l'article L.236-3 du Code de commerce, la fusion-absorption, si elle emporte la dissolution de la société absorbée, n'entraîne pas sa liquidation. Il en résulte que l'activité économique exercée dans le cadre de la société absorbée se poursuit dans le cadre de la société absorbante.

UNE PORTÉE TOUTEFOIS LIMITÉE

La Cour de cassation précise que ce nouveau principe ne s'applique qu'aux fusions-absorptions entrant dans le champ de la Directive européenne relative à la fusion des sociétés anonymes¹ (directive du Conseil du 9 octobre 1978, codifiée par la directive du Parlement du 14 juin 2017).

Ainsi, le juge qui relève qu'il a été procédé à une opération de fusion-absorption entrant dans le champ

de la directive précitée, c'est-à-dire en cas de fusion de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées (SAS), peut déclarer la société absorbante coupable et la condamner à une peine d'amende ou de confiscation.

N.B. - Cette interprétation nouvelle, qui constitue un revirement de jurisprudence, ne s'applique qu'aux fusions conclues après le 25 novembre 2020, afin de ne pas porter atteinte au principe de prévisibilité juridique.

À noter toutefois que si l'opération de fusion-absorption a pour objectif de faire échapper la société absorbée à sa responsabilité pénale, la société absorbante, quelle que soit sa forme, pourra être poursuivie et condamnée puisqu'il s'agit dans cette hypothèse d'une fraude à la loi. Peu importe alors dans ce cas que l'opération relève ou non du champ de la directive, ou qu'elle soit antérieure au 25 novembre 2020.

¹ Il convient cependant de préciser que cette directive est également applicable aux sociétés par actions simplifiées (SAS).





Les experts-comptables ont fait le choix, le 23 novembre 2020, d'une nouvelle équipe pour guider la profession en pleine tempête sanitaire et économique. Entouré d'une équipe déterminée, Lionel Canesi porte de nombreux chantiers essentiels à la profession : l'avenir numérique, plus que jamais d'actualité, la réforme de la formation par la création d'une école de la profession, et le recueil, l'analyse et l'exploitation des données. L'année 2021 doit être un tournant pour les experts-comptables qui doivent être au cœur de l'économie et de la relance de notre pays.



« Nous allons passer de la parole aux actes très rapidement car le temps presse. Il n'y a pas une minute à perdre. »



LIONEL CANESI,
PRÉSIDENT DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES

— **Lionel Canesi, vous êtes le premier président à être élu au suffrage universel direct. Est-ce que cela renforce votre légitimité ?**

C'est avant tout le taux de participation, historiquement haut, qui renforce la légitimité de notre Ordre. C'est pourquoi je souhaite remercier tous les confrères qui ont pris part au vote, quelques furent leurs choix. Cela montre que la profession a pleinement conscience des enjeux et, quelques fois, des risques qui pèsent sur notre activité. Le suffrage universel et la majorité très nette obtenue par la liste que je conduisais me donnent beaucoup de force, et autant de responsabilités. Ne pas décevoir, agir vite, préparer l'avenir. Heureusement, je ne suis pas seul dans cette formidable aventure. Elle n'est pas personnelle, mais collective. J'ai la chance d'être entouré de professionnels de grande qualité, opérationnels et déterminés à tenir les engagements pris pendant la campagne.

— **Que signifie « Fier d'être expert-comptable » ?**

Cela signifie qu'il faut remettre l'église au centre du village : la fierté d'exercer notre métier et le respect de notre travail quotidien en font partie.

Nous sommes des experts, nous connaissons les difficultés des TPE/PME, leurs besoins, nous partageons le quotidien des chefs d'entreprise, nous disposons de données précises sur les différents marchés...

Comment imaginer qu'une loi concernant l'économie en général, et l'entreprise en particulier, soit votée sans que nous soyons consultés ? Qui peut comprendre que nos expériences et notre connaissance du tissu entrepreneurial ne nourrissent pas le débat public ? Fiscalité, retraite, chômage, etc. Nous avons le devoir d'analyser, de proposer, et quand il le faut de contester. Nous sommes un ordre, nous ne sommes pas aux ordres !

Nous devons aussi aller vers les médias, sur les réseaux sociaux, pour expliquer le rôle indispensable que nous jouons. Incontestablement, nous sommes depuis quelques années beaucoup trop discrets... c'est un euphémisme. Absents sur la question des retraites, à l'écart sur l'élaboration du plan de relance..., retrouver la fierté d'être experts-comptables, c'est retrouver le chemin de la réflexion sur les grands sujets qui concernent la vie économique et c'est vouloir s'exprimer pour être entendus. Et respectés !

Fiscalité, retraite, chômage, etc. Nous avons le devoir d'analyser, de proposer, et quand il le faut de contester. Nous sommes un ordre, nous ne sommes pas aux ordres !



— Vous dites que l'expert-comptable doit s'approprier la data, mais comment y parvenir ?

C'est effectivement l'une des priorités de notre action durant les prochains mois. L'indépendance numérique de la profession doit passer par la mise en place d'outils numériques mutualisés pour les confrères. Le Conseil supérieur doit permettre d'apporter des solutions concrètes aux cabinets. Nous allons ainsi créer une plateforme d'archivage des fichiers des écritures comptables (FEC), pour disposer, à terme, d'une base de données incomparable sur le marché. Ce datalab qui s'appellera « jedata.com » permettra d'être plus utiles à nos clients avec, par exemple, des analyses comparatives, sectorielles, géographiques mais aussi prédictives, en observant des tendances sur le long terme. Le Conseil supérieur va recruter des data scientists pour créer les algorithmes qui serviront l'ensemble de la profession. Parce que le Conseil est la maison commune de tous les professionnels, ces algorithmes seront accessibles gratuitement à tous les cabinets. Et parce que l'institution doit redevenir utile à toutes et tous, cette plateforme numérique permettra une validation formelle des FEC ou un compte-rendu d'analyse mettant en évidence les missions potentielles sur un dossier. Nous allons passer de la parole aux actes très rapidement car le temps presse. Il n'y a pas une minute à perdre.

— Vous souhaitez ouvrir des CFA régionaux, en quoi cela va-t-il améliorer la formation des futurs professionnels ?

Le constat est simple : aujourd'hui, tous les territoires de France connaissent une pénurie de collaborateurs. C'est le principal frein au développement des cabinets. Il est temps d'apporter des solutions

concrètes à une situation très pénalisante. La mise en place de CFA régionaux en fait partie tout comme la création de parcours de formation labellisés au sein d'une « école de la profession ».

L'indépendance numérique de la profession doit passer par la mise en place d'outils numériques mutualisés pour les confrères. Le Conseil supérieur doit permettre d'apporter des solutions concrètes aux cabinets.

Concrètement, l'Ordre doit définir les profils des collaborateurs dont auront besoin les professionnels au cours des prochaines années. Il faut préparer pour cela un cursus de formation adapté. Dans ce domaine, le Conseil supérieur ne peut et ne doit pas agir seul. Les Conseils régionaux doivent aussi s'emparer de ce sujet. Et nous travaillons en symbiose. Ils pourront proposer aux établissements d'enseignement de mettre en place ces formations, labellisées par l'Ordre des experts-comptables.

Enfin, concernant l'apprentissage, la création de CFA régionaux permettra de maîtriser les compétences des futurs alternants qui seront accueillis dans les cabinets.

Il faut avancer sur ces deux fronts en même temps. Et cela fonctionne, comme le prouvent au niveau local les actions des Conseils régionaux PACA et Paris, avec la première formation de data scientist pour les experts-comptables et l'école ACE.

— Vous vous appuyez sur les réalisations régionales. Quels vont être les rapports entre le Conseil supérieur et les Conseils régionaux ?

Il faut reconstruire une relation de confiance entre les Conseils régionaux et le Conseil supérieur. Je souhaite donner plus de latitude et de liberté d'initiative aux régions qui sont au plus près des consœurs et des confrères. Par ailleurs, sur les questions régaliennes, il faut rester exigeants mais simplifier la procédure de contrôle qualité ; simplifier aussi la procédure LAB et devenir des acteurs incontournables de la collecte, de la consolidation et de la fiabilisation des données environnementales et sociales.

— Maintenant que le Conseil supérieur et la CNCC sont réunies dans un même lieu physique, comment comptez-vous travailler ensemble ?

Je souhaite clarifier la situation dès le début de ce mandat. Le Conseil supérieur est une institution libre et indépendante. Par ailleurs, l'ensemble des élus de la majorité souhaite une séparation nette entre l'audit et le conseil. Ce que PACTE a créé va à rebours de l'histoire. Ma position, en tant que président de l'Ordre, est claire : tant que la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ne reviendra pas sur la fin de cette séparation, il ne pourra y avoir aucune mutualisation entre les deux institutions.

Les confrères et consœurs attendent de la clarté. Ne comptez pas sur moi pour entretenir l'ombre d'une ambiguïté.

Il faut reconstruire une relation de confiance entre les Conseils régionaux et le Conseil supérieur. Je souhaite donner plus de latitude et de liberté d'initiative aux régions qui sont au plus près des consœurs et des confrères.



Des experts-comptables au cœur de l'économie

Placer l'expert-comptable au cœur de l'économie, c'est l'objectif fixé pour les quatre prochaines années par Lionel Canesi et son équipe rapprochée, composée de 7 vice-présidents : Jean-Luc Flabeau, Jean Saphores, Marie-Dominique Cavalli, Jacques Maureau, Damien Dreux, Frédéric Girone et Michaël Fontaine.

En tant que premier conseil des TPE/PME, les professionnels de l'expertise comptable sont en permanence sur le terrain, en faisant bénéficier les chefs d'entreprise de leur expérience. Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables doit donc être à la hauteur et en mesure de défendre leurs intérêts. Pour y parvenir, le projet politique porté par Lionel Canesi se structure autour de quatre axes forts :

➤ l'expert-comptable au cœur de l'économie : l'expert-comptable est essentiel car il est le premier conseil des TPE/PME. Aucune loi économique ne peut être élaborée sans que la profession ne soit consultée, au risque d'être déconnectée de la réalité ;

- l'avenir numérique de la profession : en développant rapidement des outils numériques mutualisés pour toute la profession, en mettant en place des incubateurs-accelérateurs dans les Conseils régionaux de l'Ordre et en créant un fonds d'investissement numérique ;
- la création d'une école de la profession : pour lutter contre la pénurie de collaborateurs qui touche tous les cabinets, il convient de permettre à tous les cabinets d'accueillir des stagiaires et de créer une école de la profession pour adapter au mieux les cursus avec les besoins des cabinets ;
- l'adaptation des institutions à la réalité du terrain : en donnant aux Conseils régionaux de l'Ordre plus

de latitude et de liberté d'initiatives et en simplifiant la procédure du contrôle qualité et la procédure LAB avec une analyse FEC et du datamining.

La voix des professionnels du chiffre doit être plus forte et leurs propositions prises en considération par les pouvoirs publics. Il convient de remettre au centre du jeu l'expert-comptable comme un acteur incontournable de l'économie, et demain, de la relance de la France.





Sept vice-présidents au service de la profession

Pour mener à bien ces projets, Lionel Canesi est entouré d'une équipe de sept vice-présidents chargés chacun d'un secteur spécifique.



**JEAN-LUC FLABEAU,
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DU SECTEUR
« ADMINISTRATION ET
FINANCES »**

Jean-Luc Flabeau, 58 ans, est marié et a deux enfants. Expert-comptable et commissaire aux comptes, il préside le groupe Fideliance qui regroupe 300

professionnels à Paris et Fontainebleau.

Entrepreneur dans l'âme, il a su, au cours des 25 dernières années et avec les associés qui l'ont rejoint, fédérer des équipes et des talents. Élu à la CRCC de Paris dès 2006, il en a assuré la présidence entre 2015 et 2017.

Très attaché à la profession d'expert-comptable qui lui a beaucoup apporté, il veut aujourd'hui continuer son action à la tête du Conseil supérieur et mettre toute son énergie pour la défense d'une profession plurielle, comptant des petits, moyens et grands cabinets.



**JEAN SAPHORES,
VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DU SECTEUR
« AVENIR NUMÉRIQUE
DE LA PROFESSION »**

Jean Saphores, 62 ans, est expert-comptable et commissaire aux comptes à Saint-Quentin. Cela fait plus de 40 ans qu'il est au service

des TPE-PME ; avec, en parallèle, 29 ans au service de la profession au sein du Conseil régional Picardie-Ardenne ou du Conseil supérieur. Il a notamment occupé les postes d'administrateur du CJEC national, de président du Conseil régional Picardie-Ardenne et de vice-président du Conseil supérieur en charge de la transition numérique. Les quatre prochaines années sont primordiales pour la profession qui doit réussir son virage numérique. Jean Saphores souhaite ainsi apporter son expérience digitale aux consœurs et confrères et permettre à tous les cabinets de disposer des outils et de la méthodologie de mise en œuvre adéquats. C'est pour lui une opportunité de rendre l'expert-comptable encore plus incontournable.



**MARIE-DOMINIQUE CAVALLI,
VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE
DU SECTEUR « STRATÉGIE
ET PERFORMANCE DES
CABINETS »**

Marie-Dominique Cavalli est née le 13 août 1966 à Ajaccio. Son but professionnel a été très tôt de contribuer à l'économie de son île natale, en aidant les entreprises. Diplômée Sup de Co Marseille en 1988, elle a découvert et choisi le métier d'expert-comptable qui avait le double avantage de pouvoir allier ce besoin d'être utile à l'économie avec son goût pour l'exercice professionnel libéral. Passionnée par son métier, elle s'est toujours investie avec enthousiasme dans les actions collectives pour la profession. Secrétaire puis présidente de l'association des experts-comptables de Corse, et ensuite élue au Conseil régional PACA, elle a œuvré passionnément à la création puis à la construction du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse, ainsi qu'à celle de l'IRF de Corse dont elle a été la première présidente. Elle aura en charge et à cœur d'accompagner les consœurs et confrères dans une démarche entrepreneuriale respectueuse des compétences relationnelles, et d'œuvrer à l'épanouissement du « nouveau » cabinet en plaçant l'être humain au centre de notre révolution numérique.



**JACQUES MAUREAU,
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DU SECTEUR « VALORISATION
ET ADAPTATION DES
COMPÉTENCES »**

Jacques Maureau est né le 24 décembre 1962 et a été diplômé en 1993. Expert-comptable indépendant, il a créé en 1994 son cabinet libéral. Il est aujourd'hui associé du cabinet Sadeck Akelys et co-directeur des bureaux de Lyon, Saint-Genis-Laval et Vienne. Il a été de 2003 à 2010 président de l'association Aten (appui technique à l'entreprise nouvelle), association conjointe entre le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Lyon pour favoriser la création d'entreprises par le biais de la formation à la gestion des créateurs. Il devient en 2008 vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes et est nommé président de la commission Exercice illégal.



À partir de 2011, il devient également président de la commission Communication. De 2012 à 2016, il continue en tant que président du Conseil régional Rhône-Alpes et président de l'API (Association pour l'Interprofessionnalité) regroupant le Conseil régional, le barreau de Lyon et la Chambre des notaires.



**DAMIEN DREUX,
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DU SECTEUR « LA PROFESSION
AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE »**

Damien Dreux, 54 ans, est le co-fondateur de DV Experts, société d'expertise comptable et d'audit de 35 personnes située en Isère et à Lyon. Il est particulièrement actif sur les projets de création et de transmission d'entreprises des clients du cabinet. Il a été élu au Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes de 2013 à 2020 en tant que président du comité régional de stage et délégué départemental pour le Nord Isère, président du Conseil régional et vice-président.



**FRÉDÉRIC GIRONE,
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DU SECTEUR
« COMMUNICATION ET
ATTRACTIVITÉ »**

Frédéric Girone, 54 ans, marié et père de deux enfants, exerce à Cannes dans un cabinet à taille humaine créé par son père il y a soixante ans. Conseiller à la Banque de France à Nice pendant 12 ans, il a une expérience de 20 ans dans les instances professionnelles au sein de différentes commissions, ayant été notamment président de l'Ordre PACAC, président de la commission Communication du Conseil supérieur et en charge des partenaires de ce dernier, et président du syndicat ECF Alpes-Maritimes. Actuellement vice-président de la fédération ECF, responsable des partenaires, élu au Conseil supérieur, et par ailleurs président de l'ARAPL CA et vice-président de la conférence des ARAPL, il est passionné par son métier.



**MICHAËL FONTAINE,
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DU SECTEUR « VALORISATION
ET ADAPTATION
DE LA RÉGLEMENTATION
PROFESSIONNELLE »**

Michaël Fontaine est expert-comptable, commissaire aux comptes et fondateur du cabinet MF & Associés et de l'offre d'expertise comptable Phygital. Après une expérience de plusieurs années au sein du cabinet Salustro Reydel, il rejoint la CNCC, puis le Haut Conseil du commissariat aux comptes, avant de créer le cabinet MF & associés en 2006. Il est membre du jury national du diplôme d'expertise comptable et a été vice-président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables en charge du secteur régalién (2015-2017) et membre du jury du Certificat d'aptitudes aux fonctions de commissaire aux comptes.



LE RÔLE DES VICE-PRÉSIDENTS

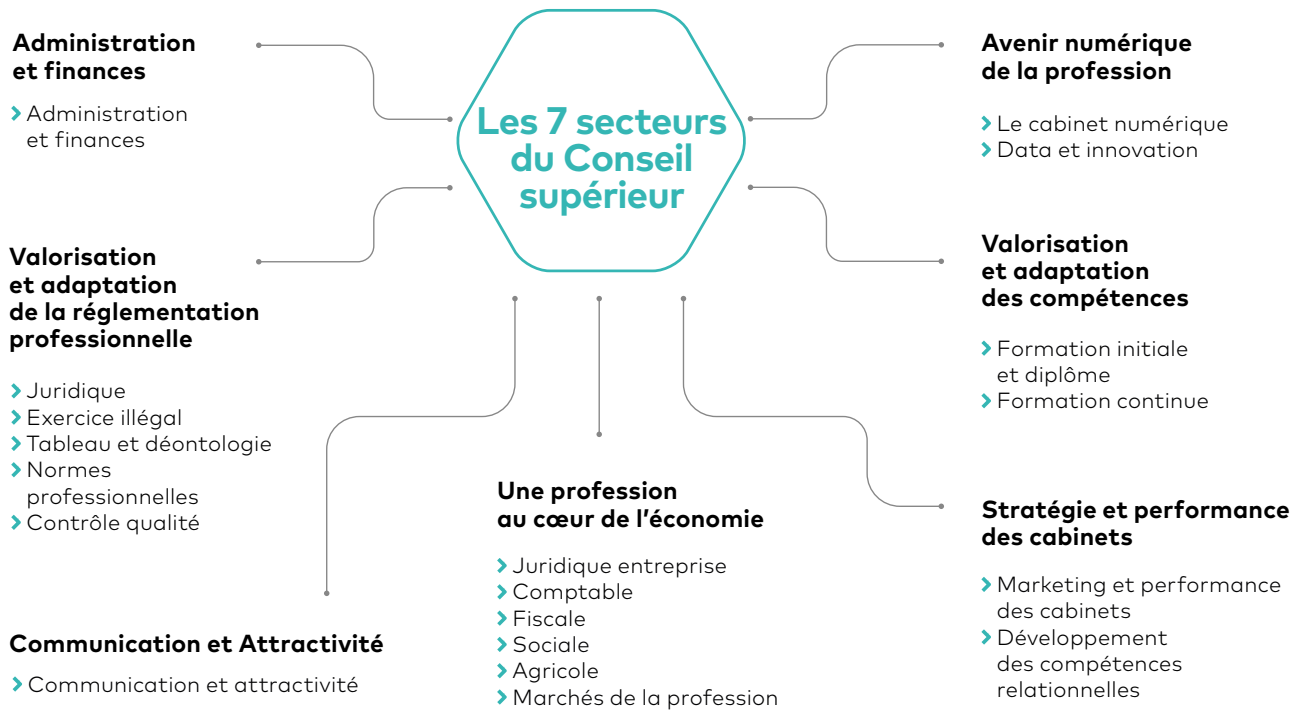
- Chaque vice-président du Conseil supérieur coordonne les travaux des commissions et des comités qui lui sont rattachés.
- Chaque vice-président préside obligatoirement une des commissions.
- Il est membre de droit des autres commissions qui lui sont rattachées (Article 234 du Règlement intérieur).





7 secteurs et 19 commissions

Le 15 décembre 2020, la nouvelle organisation du Conseil supérieur a été présentée et validée en session.



Membres du bureau du Conseil supérieur

- > **Président du Conseil supérieur :**
Lionel Canesi
- > **Vice-présidents :**
Jean-Luc Flabeau, Michaël Fontaine, Frédéric Girone, Damien Dreux, Jean Saphores, Jacques Maureau, Marie-Dominique Cavalli
- > **Trésorière :** Mélina Bouyé
- > **Asseseurs :**
Cécile de Saint-Michel, Hervé Gbego, Jean-Pierre Roger, Abdoullah Lala, Eliane Leveque Griffanti, Jean-Luc Mohr
- > **Invités :**
Christian Scholer, Dominique Jourde, Odile Dubreuil, Eric Gernez



LE RÔLE DU BUREAU

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier, des assesseurs et d'invités, le bureau du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est consulté et informé des décisions et mesures prises par le président dans l'accomplissement de ses fonctions.



Le visage de la nouvelle mandature

Lundi 23 novembre 2020, la profession comptable a  lu au suffrage universel direct les 40 nouveaux  lus du Conseil sup rieur.



> Erik Alardin



> Marie Alvarez-Garzon



> R my Amato



> Patrick Bordas



> M lina Bouy 
Pr sidente de la commission
du Tableau d ontologie et
tr sorier du Conseil sup rieur



> Philippe Busson



> Lionel Canesi
Pr sident du Conseil
sup rieur et pr sident des
Comit s International et
Observatoire & prospective
de la profession



> Nicole Carrion
Pr sidente de la Commission
D veloppement et des
comp tences relationnelles



> Damien Cartel
Pr sident de la
commission
Exercice ill gal



> Marie Dominique Cavalli
Vice-pr sidente en charge du
secteur Strat gie et performance
des cabinets et pr sidente de
la commission Marketing et
performance des cabinets



> Damien Charrier



> Max Chonkel



> C cile de Saint Michel
Pr sidente de la commission
Formation continue



> Damien Dreux
Vice-pr sident en charge
du secteur La profession
au c ur de l' conomie et
pr sident de la commission
Juridique Entreprise



> Alain Dupraz
Pr sident de la
Commission agricole



> Jean-Luc Flabeau
Vice-pr sident en charge
du secteur Administration
et Finances et pr sident
de la commission
Administration et
Finances



> Micha l Fontaine
Vice-pr sident en charge
du secteur Valorisation
et adaptation de la
r glementation professionnelle
et pr sident de la commission
Normes professionnelles



> Herv  Gbego
Pr sident de la commission
Data et innovation et du
Comit  de normalisation
extra fin. et RSE



> Fr d ric Girone
Vice-pr sident en charge du
secteur Communication et
attractivit . Pr sident de la
commission Communication
& attractivit  et des
Comit s des publications
et des partenariats



> Catherine Grima
Pr sidente de la Commission
March  de la Profession
et du Comit  Secteur public,
non marchand, ESS



> **Chakib Hafiani**



> **Florence Hauducœur**
Présidente du Comité
d'audit



> **Jean-Marc Jaumouillé**



> **Dominique Jourde**



> **Stéphane Kerdat**



> **Abdoullah Lala**
Président du Comité
Outre-Mer et Corse



> **Eliane Leveque-Griffanti**



> **Jacques Maureau**
Vice-président en charge
du secteur Valorisation et
adaptation des compétences
et président de la commission
Formation initiale et diplôme



> **Jean-Luc Mohr**
Président de la
Commission sociale



> **Sanaa Moussaïd**



> **Catherine Natat-Gil**
Présidente du Comité
Mécénat



> **Corinne Renart**
Présidente
de la commission
Juridique



> **Jean-Pierre Roger**
Président
de la commission
Contrôle qualité



> **Jean Saphores**
Vice-président en charge
du secteur Avenir numérique
de la profession et président
de la commission Le cabinet
numérique



> **Boris Sauvage**



> **Christian Scholer**



> **Elvire Sekloka**
Présidente du Comité
National du Stage



> **Evelyne Serin-Cabeau**



> **Alexandre Touami**



> **Virginie Vellut**



Nos questions à Mohamed Laqhila & Jean-Paul Mattei

Membres de la commission des Finances de l'Assemblée nationale



MOHAMED LAQHILA,
EXPERT-COMPTABLE ET
COMMISSAIRE AUX COMPTES,
DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-
RHÔNE (11^E CIRCONSCRIPTION)



JEAN-PAUL MATTEI,
NOTAIRE ET DÉPUTÉ
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
(2^E CIRCONSCRIPTION)

PROPOS RECUEILLIS
PAR **SOPHIE
ORSONNEAU,**
CHARGÉE DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

— L'élaboration de la loi de finances pour 2021 et de la quatrième loi de finances rectificative pour 2020 intervient dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire avec un impact important sur les dispositions adoptées. Que pouvez-vous dire de ce nouveau collectif budgétaire et quelles sont, selon vous, les mesures fiscales les plus marquantes ?

M. L. En effet, ce nouveau collectif budgétaire s'inscrit dans un contexte économique et sanitaire pour le moins particulier. Premièrement car s'il est bien de coutume d'examiner un PLFR en clôture d'exercice – afin de corriger les derniers écarts de gestion –, il est pour le moins inhabituel qu'il s'accompagne de prévisions budgétaires aussi détériorées, ainsi que d'aides exceptionnelles ; ces dernières étant par ailleurs sans commune mesure avec celles qui ont eu cours lors du premier confinement. Je crois qu'il est important d'en prendre conscience, car on parle, pour le seul mois de novembre, d'un fonds de solidarité dont les crédits ouverts sont aussi élevés que ceux ouverts depuis mars ! On est donc face à un soutien massif. Quant au PLF 2021, dont il faut rappeler que l'examen a débuté avant celui du PLFR 4, il est tout autant singulier ; singulier en ce qu'il contient bien sûr les crédits alloués au titre de la relance, mais aussi parce qu'il prend acte

d'un nouvel équilibre budgétaire qui marquera sans nul doute la prochaine décennie. Je pense que l'esprit profond de ce collectif budgétaire tient donc à l'intrication et à la conciliation entre la relance et l'urgence. Les deux devant être menées de front.

L'urgence trouve une réponse puissante avec le PLFR 4, puisqu'il permet de créditer à nouveau les dispositifs de soutien (fonds de solidarité, activité partielle, exonérations de cotisations, aides sociales exceptionnelles) à hauteur de 20 milliards d'euros ! La relance, quant à elle, se matérialise pour partie par ce PLFR, mais aussi et surtout par le PLF qui met en œuvre une baisse significative des impôts de production (abaissement de 3 à 2 % du taux de plafonnement de la CET avec une réduction de moitié de la CVAE et de la CFE). De manière générale, 35 milliards d'euros seront consacrés à la compétitivité au sein du plan de relance, dont 10 milliards d'euros en baisse d'impôts de production dès 2021. Ces baisses bénéficieront pour les trois quarts aux ETI et TPE-PME !

L'esprit profond de ce collectif budgétaire tient à l'intrication et à la conciliation entre la relance et l'urgence. Les deux devant être menées de front.



J.-P. M. Tout au long de l'année 2020, le Parlement et le gouvernement ont su faire preuve d'une réactivité exceptionnelle face à la crise sans précédent que nous affrontons, ce qui nous a conduits à adopter le nombre record de quatre projets de loi de finances rectificative. Le projet de loi de finances 2021, qui est traditionnellement un exercice de programmation sur un temps un peu plus long, a été rattrapé par l'urgence de financer les mesures de soutien aux entreprises pour sauver l'emploi. Ce choix est pertinent, car le rebond de croissance lié au déconfinement, 18,7% de croissance au troisième trimestre, a prouvé la résilience de l'économie.

Tout au long de l'année 2020, le Parlement et le gouvernement ont su faire preuve d'une réactivité exceptionnelle face à la crise sans précédent que nous affrontons, ce qui nous a conduits à adopter le nombre record de quatre projets de loi de finances rectificative.

Toutefois, les entreprises ont subi un double choc : un choc sur la situation bilantielle avec un endettement accru, lié pour certaines à la souscription du PGE quand d'autres dégradaient leurs fonds propres pour amortir la crise, et un choc lié à une perte de chiffre total et sans visibilité de rebond à court et moyen terme. Nous devons être plus que jamais là pour les accompagner au cours des mois qui viennent, et c'est pourquoi nous avons porté des amendements, qui n'ont pas été adoptés mais ont appelé l'attention du gouvernement sur ce sujet, visant à faciliter la transformation des entreprises individuelles en sociétés pour faciliter l'apport de capitaux extérieurs.

— À la lecture des textes, il apparaît que les mesures adoptées concernent essentiellement les entreprises. Qu'en est-il pour les particuliers ?

M. L. Eu égard au contexte, la priorité est évidemment de préserver le tissu économique et productif. Cependant, ma conviction profonde est que l'on ne peut pas parler d'emplois et de politiques sociales sans parler d'entreprises et de leur contribution essentielle à la résilience du modèle social. Considérer les mesures sous une certaine forme de dualisme n'est pas pertinent. J'en veux pour preuve le dispositif de chômage partiel qui a permis de préserver des centaines de milliers d'emplois, autant de personnes qui ne pointeront pas à Pôle emploi et qui ne demanderont pas le RSA.

Néanmoins, il est exact que les mesures concernant stricto sensu la fiscalité des entreprises ont éclipsé les mesures propres à la fiscalité des particuliers. Mais elles n'ont pas pour autant été oubliées et encore moins sacrifiées.

Je pense notamment à la « modernisation » des APL qui vont se muer en une aide basée sur les revenus actuels du bénéficiaire et non plus sur ses ressources de l'année N-2, permettant ainsi une réactivité accrue et une réponse au plus proche de la situation de chacun.

Je pense aussi à la taxe d'habitation dont d'ores et déjà 80 % des foyers sont exonérés, avec pour finalité en 2023 que seules les résidences secondaires puissent en faire l'objet. En attendant cette échéance, la taxe d'habitation diminuera de 30 % en 2021.

Je pense enfin et surtout aux politiques en faveur de l'écologie, avec notamment l'élargissement

de MaPrimeRénov' (rénovation thermique) à tous les ménages, aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. De même, le bonus écologique permettant l'achat de véhicules plus vertueux est reconduit (avec un plafond de 7 000 euros) et accompagné par un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge électrique domestiques. Ces mesures amplifieront le mouvement déjà à l'œuvre et qui nous a permis de constater un doublement en 2020 (par rapport à 2019) du nombre d'immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

J.-P. M. Nous sommes attachés, avec les députés démocrates et apparentés, à une justice sociale. La crise actuelle ne doit pas creuser les inégalités et la question de la redistribution reste d'actualité, sans verser pour autant dans une fiscalité confiscatoire. Actuellement, les impôts directs sur le revenu rapportent moins au budget de l'État que les taxes diverses. Je prône, en ce qui me concerne, la création d'un statut d'investisseur immobilier privé qui permettrait de faciliter la mise en location de biens rénovés pour les ménages qui ne peuvent accéder à la propriété. Le prêt à taux zéro a été prolongé dans le cadre de ce PLF, ainsi que le dispositif Pinel, même si ce dernier sera décroissant à compter de 2022. Le gouvernement a entendu cette nécessité mais le temps nous a jusqu'à présent manqué pour remettre à plat toute la fiscalité durant ce mandat.

La crise actuelle ne doit pas creuser les inégalités et la question de la redistribution reste d'actualité, sans verser pour autant dans une fiscalité confiscatoire.



— La crise que nous traversons a-t-elle contraint le gouvernement à suspendre ou à différer certains effets des réformes engagées visant à alléger la fiscalité des entreprises ? Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont été prises afin d'accompagner les entreprises pour faire face aux difficultés de trésorerie qu'elles risquent de rencontrer dans les mois à venir ? Par ailleurs, quelle est la pérennité de ces mesures ? Dans ce contexte, comment s'inscrit la baisse des impôts de production pesant sur les entreprises ?

M. L. La baisse de la fiscalité des entreprises n'est pas qu'une mesure temporaire, c'est un engagement et un fil rouge de ce quinquennat, car on ne peut pas parler de relance lorsque en 2018, dans notre pays, les impôts de production ont été aussi élevés que la somme des impôts de production de 23 des 27 pays de l'UE – Allemagne incluse ! La baisse des impôts de production de 20 milliards d'euros d'ici à 2022 est donc une décision forte et pérenne, car en ces temps difficiles, la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires ne doivent pas être entravées. Cette étape cruciale doit être le premier jalon de la relocalisation industrielle.

La baisse de la fiscalité des entreprises n'est pas qu'une mesure temporaire, c'est un engagement et un fil rouge de ce quinquennat.

Afin de répondre à l'urgence, des aides conjoncturelles ont également été mises en œuvre, avec pour finalité de pallier les difficultés de trésorerie que rencontrent déjà et vont continuer de rencontrer les entreprises dans les mois à venir. Je crois que les reports d'échéances fiscales, ainsi que les exonérations partielles ou totales

des cotisations sociales qui ont été mises en musique par Bercy, ont été salutaires. Ces dispositifs ont par ailleurs des déclinaisons adaptées à toutes les situations. C'est pourquoi j'invite tous ceux qui nous liront à se rendre sur le site du ministère de l'Économie afin de prendre connaissance des aides auxquelles ils peuvent prétendre. De plus, à côté de ces mesures d'ores et déjà très médiatisées, d'autres – tout aussi intéressantes – ont été peu évoquées. Je pense notamment au remboursement accéléré des crédits d'impôt et de crédit de TVA dont les demandes peuvent être soumises de manière dématérialisée et qui sont des mesures de trésorerie importantes.

J.-P. M. Bien évidemment, toutes nos propositions ne peuvent pas être adoptées immédiatement, mais nous ouvrons toujours le débat et, d'un texte à l'autre, nous progressons. J'évoquais tout à l'heure notre proposition de faciliter la transformation des entreprises individuelles en sociétés permettant l'apport de capitaux extérieurs, proposition qui n'a pu être adoptée. Il en a également été ainsi de la proposition visant à étendre le crédit d'impôt que nous avons créé en PLFR 3 sur l'abandon de créances locatives aux SCI. Le temps budgétaire est très court et le gouvernement a souhaité réfléchir plus posément à ces propositions car elles ont un coût budgétaire et doivent aussi être conformes à l'ordre public.

— De nombreuses aides ont été octroyées aux entreprises au niveau national mais aussi au niveau local. Les sommes versées au titre du fonds de solidarité pour les entreprises ont été exonérées d'impôt par la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Qu'en est-il des autres aides allouées ? Ces exonérations vont-elles pouvoir s'appliquer à toutes les entreprises quelle que soit la date de clôture de leur exercice ?

M. L. La seule certitude que l'on puisse avoir à ce stade, c'est qu'aussi longtemps que des entreprises feront l'objet d'une fermeture administrative, des aides seront mises en parallèle. Quant aux exonérations d'impôt sur des aides nouvelles, il faudra attendre des précisions du gouvernement et notamment de Bercy. Cependant, il me semble probable que le gouvernement ait recours – rapidement, c'est-à-dire dans les premiers mois de 2021 – à un projet de loi de finances rectificative. À cette occasion, ces questions devraient trouver leurs réponses.

J.-P. M. Je souscris à ces propos. Il est vrai qu'un débat a eu lieu sur la question de la date de clôture d'exercice pour accéder aux aides exceptionnelles proposées par l'État. Des ajustements sont déjà intervenus, et le report des échéances fiscales et comptables est ouvert à tous. Des textes réglementaires viendront préciser si nécessaire les modalités d'application des dispositions proposées, et nous pourrions toujours corriger ces dispositions législatives à l'occasion d'un autre texte budgétaire si elles s'avéraient insuffisantes ou mal calibrées.

— La loi de finances pour 2021 prévoit la suppression de la majoration de 25 % en cas de non-adhésion à un organisme de gestion agréé. Cette suppression va être réalisée de façon progressive pour être totale à compter de l'imposition des revenus de 2023. Pouvez-vous nous décrypter cette mesure ?

M. L. C'est une demande récurrente et à laquelle je souscris sans réserve depuis longtemps. Je me félicite donc que le gouvernement et la majorité aient été réceptifs à cette idée et l'aient inscrite dans le projet de loi de finances pour 2021. L'avantage positif initial qui avait été mis en place sous la forme d'un abattement fiscal en cas d'adhésion à un OGA



avait été remplacé – en 2007 – par un dispositif quasi « punitif », résultant en la majoration du quart des bénéficiaires professionnels (BIC, BNC et BA) en cas de non-adhésion à un OGA.

Cette majoration qui posait de sérieuses questions d'égalité devant l'impôt va progressivement décroître, jusqu'à disparaître totalement du paysage fiscal dans trois ans ; ceci afin de permettre aux organismes de gestion agréés et assimilés de s'adapter dans l'intervalle. Concrètement, la majoration sera ramenée à 20 % pour l'imposition des revenus de l'année 2020, à 15 % pour ceux de 2021, puis à 10 % pour ceux de 2022. Enfin, l'année suivante, elle sera définitivement supprimée. C'est une mesure de justice fiscale et de simplification du millefeuille de l'imposition qui s'inscrit dans la continuité de l'action de la majorité depuis 2017.

Cependant, la sincérité des comptes des entreprises est un enjeu crucial. C'est pourquoi je suis également en faveur de la mise en place d'un examen de conformité fiscale par un tiers de confiance – pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés – à travers un « chemin d'audit » consistant en le contrôle de certains éléments fiscaux.

À mon sens, l'ECF doit être mené aussi bien par les commissaires aux comptes que par les experts-comptables. Avec, pourquoi pas, un étalement des paiements en cas de redressement ou certains avantages fiscaux pour les entreprises qui volontairement s'y soumettraient. Cette fiabilisation se concluant par la délivrance d'une attestation de conformité permettrait en cas de rappel ultérieur par l'administration – portant sur un point contrôlé – qu'il ne soit pas appliqué de pénalités, mais que la responsabilité du certificateur soit mise en jeu. Plus globalement, il faut encourager le recours à l'attestation des comptes par les experts-comptables, car elle est la garante de la réduction des risques fiscaux pour les entreprises et d'un travail sérieux en amont pour l'administration fiscale.

J.-P. M. Cette mesure figure à l'article 7 du projet de loi de finances. Elle modifie le 7 de l'article 158 du CGI. La suppression est progressive : la majoration serait d'abord réduite pour l'imposition des revenus perçus au titre des exercices 2020 à 2022, respectivement à 20 %, 15 % puis 10 %, avant d'être définitivement supprimée à compter de l'imposition des revenus de l'année 2023. Il en résulte, pour l'État, une perte de recettes pérennes de 100 millions d'euros. Il doit être relevé que la suppression de la majoration proposée maintient toutefois l'incitation fiscale à adhérer à un OGA ; dans la mesure où l'entreprise peut déduire de son impôt une somme équivalente aux deux tiers des dépenses exposées pour la tenue de la comptabilité et l'adhésion, dans la limite de 915 euros. Cet article a été adopté par les deux chambres, témoignant du consensus dont il fait l'objet.



Fiscal pratique 2021 Loi de finances

Appréhendez rapidement les dernières évolutions fiscales tant pour les particuliers que pour les entreprises



À retrouver sur :
www.boutique-experts-comptables.com



IMP TS 2021

LES NOUVEAUX BAR MES

2021, UN CRU FAVORABLE AUX CONTRIBUABLES


  CONNA TRE !
1

BASSE DE L'IMP T SUR LE REVENU POUR LES CONTRIBUABLES LES PLUS MODESTES

BAR ME DE L'IR 2020/2021

IMP�T 2020 (REVENUS 2019)		IMP�T 2021 (REVENUS 2020)	
REVENU IMPOSABLE	TAUX	REVENU IMPOSABLE	TAUX
INF�RIEUR � 10 064	0 %	INF�RIEUR � 10 084	0 %
DE 10 064 � 27 794	14 %	DE 10 084 � 25 710	11 %
DE 27 794 � 74 571	30 %	DE 25 710 � 73 516	30 %
DE 74 571 � 157 806	41 %	DE 73 516 � 158 122	41 %
SUP�RIEUR � 157 806	45 %	SUP�RIEUR � 158 122	45 %

2

EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DU TAUX R DUIT D'IMP T SUR LES SOCI T S

IS AU TAUX R DUIT POUR LES PME

EXERCICES OUVERTS EN 2020	CONDITIONS D'APPLICATION	EXERCICES OUVERTS EN 2021
INF�RIEUR � 7,63 MILLIONS D'EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	INF�RIEUR � 10 MILLIONS D'EUROS
ENTI�REMENT LIB�R�	CAPITAL	ENTI�REMENT LIB�R�
D�TENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES OU DES SOCI�T�S RESPECTANT LES M�MES CONDITIONS		D�TENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES OU DES SOCI�T�S RESPECTANT LES M�MES CONDITIONS

3

DIMINUTION DU TAUX DE DROIT COMMUN DE L'IMP T SUR LES SOCI T S

DE 33,33 % EN 2017, LE TAUX DE DROIT COMMUN DE L'IMP T SUR LES SOCI T S VA  TRE RAMEN    25 % D'ICI 2022.

TAUX NORMAL D'IS

EXERCICES OUVERTS EN 2020	CONDITIONS D'APPLICATION	EXERCICES OUVERTS EN 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES INF�RIEUR � 250 MILLIONS D'EUROS		
28 %	INT�GRALIT� DU B�N�FICE	26,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES SUP�RIEUR OU �GAL � 250 MILLIONS D'EUROS		
28 %	B�N�FICE DE 0 � 500 000 �	27,5 %
31 %	B�N�FICE SUP�- RIEUR � 500 000 �	27,5 %

4

BASSE DES IMP TS DE PRODUCTION

DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE, UN ALL GEMENT DES IMP TS DE PRODUCTION EST PR VU, INCLUANT UNE BASSE DE LA CET :

- CFE : DIMINUTION DE L' VALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE DES IMMOBILISATIONS INDUSTRIELLES ;
- CVAE : ELLE EST R DUITE DE MOITI .

CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUT E DES ENTREPRISES

2020	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	2021
0 %	INF�RIEUR � 500 K�	0 %
0,5 % X (CA - 500 K�) / 2,5 M�	ENTRE 500 K� ET 3 M�	0,25 % X (CA - 500 K�) / 2,5 M�
0,5 % + 0,9 % X (CA - 3 M�) / 7 M�	ENTRE 3 M� ET 10 M�	0,25 % + 0,45 % X (CA - 3 M�) / 7 M�
1,4 % + 0,1 % X (CA - 10 M�) / 40 M�	ENTRE 10 M� ET 50 M�	0,7 % + 0,05 % X (CA - 10 M�) / 40 M�
1,5 %	INF�RIEUR � 500 K�	0,75 %

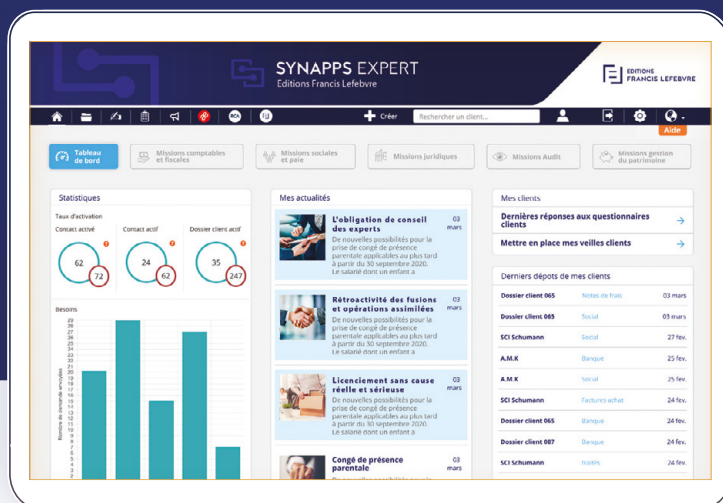
LES ENTREPRISES PEUVENT DEMANDER LE PLAFONNEMENT DE LEUR CET (CFE+CVAE)   UN POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUT E. CE POURCENTAGE EST RAMEN  DE 3 %   2 %.

N O U V E A U



SYNAPPS EXPERT

La plateforme collaborative de la profession comptable



- Réalisez vos missions dans des conditions optimales en accédant à tous vos outils et fonds documentaires à partir d'un point d'accès unique.
- Gérez et administrez vos dossiers clients sur une plateforme accessible par l'ensemble de vos collaborateurs.
- Dématérialisez votre activité et déployez le travail à distance en digitalisant vos échanges et en partageant, via la plateforme, des documents sécurisés avec vos clients.
- Développez vos missions de conseil grâce à la mise à disposition de formulaires de contact et de flux d'actualités profilés en fonction des intérêts de vos clients.

Une plateforme conçue autour des missions exercées en cabinet d'expertise comptable :
comptables et fiscales, sociales et paie, juridiques, audit, gestion de patrimoine.



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE



CE PRODUIT VOUS INTÉRESSE ?

Contactez-nous au 01 41 05 22 22* ou sur notre site www.efl.fr

◀ Visez ce code avec l'appareil photo de votre Smartphone pour en savoir plus sur le produit.

Droit de la concurrence : quel rôle pour les experts-comptables auprès des TPE/PME ?

La concurrence entre entreprises est essentielle car elle permet d'offrir aux clients des produits et des services de qualité innovants à des prix attractifs. Toute atteinte à cette concurrence est réprimée par les pouvoirs publics au travers des règles du droit de la concurrence et d'organismes spécifiques comme l'Autorité de la concurrence en France ou la Commission européenne lorsque les pratiques touchent le marché commun européen.

PAR **GAËLLE PATETTA**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR



Les informations échangées ne doivent pas être stratégiques ou confidentielles et ne doivent pas ainsi porter sur les prix ou les volumes. Il faut donc que les TPE-PME soient vigilantes lors des réunions qui se tiennent entre concurrents d'un même secteur, même lorsqu'elles sont organisées par une fédération professionnelle. L'Autorité de la concurrence a déjà sanctionné la participation, même passive, à ce type de réunions. Il faut refuser d'y participer ou, si une réunion dévie sur ce type de sujets, quitter la réunion et faire noter son départ dans le compte rendu de celle-ci.

EN QUOI LES TPE ET PME SONT-ELLES CONCERNÉES ?

En tant qu'entreprises, les TPE-PME sont soumises aux règles du droit de la concurrence. Les experts-comptables peuvent les aider à mieux appréhender les comportements interdits et à identifier de telles pratiques lorsqu'elles en sont victimes.

LES ENTENTES

Les ententes entre concurrents, qui se matérialisent par un accord ou une action concertée, sont permises lorsqu'elles contribuent au progrès, favorisent l'innovation, la distribution des produits ou l'efficacité économique. Elles sont sanctionnables dès lors que l'objectif des participants ou l'effet des pratiques est de réduire le nombre de concurrents sur le marché ou de restreindre leur liberté d'action.

Sont ainsi interdits tous les accords ou actions des entreprises qui conduisent à :

- ▶ fixer en commun les prix de vente de manière directe ou indirecte (niveau de marge, niveau de remise maximale, conditions de paiement, frais de livraison, etc.) ;
- ▶ se répartir les clients sur une base géographique ou par catégorie de clientèle ;
- ▶ déterminer ensemble des quotas de production ; chaque membre de l'entente doit produire une quantité maximale ;
- ▶ boycotter en commun une entreprise entrant sur le marché en faisant par exemple pression sur les fournisseurs pour qu'ils refusent de l'approvisionner ;
- ▶ s'entendre avec ses concurrents à l'occasion d'un appel d'offres, en déterminant par exemple à l'avance celui qui va remporter le marché.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE CONCURRENTS

Les experts-comptables doivent rappeler à leurs clients que l'échange d'informations entre concurrents n'est que rarement possible.

RELATIONS AVEC LES DISTRIBUTEURS

Les entreprises doivent être particulièrement attentives aux relations avec leurs distributeurs. La sélection des distributeurs agréés doit ainsi se faire sur des critères objectifs, transparents, et s'appliquer à tous de manière uniforme. Il n'est pas possible d'imposer des prix de revente dès lors que les distributeurs sont indépendants. Il est seulement possible de conseiller des prix de revente. Il n'est pas non plus possible d'interdire aux distributeurs agréés de vendre en ligne. Les TPE-PME doivent être très vigilantes quant aux conditions qui leur sont imposées si elles sont distributeurs. Elles peuvent en effet voir leur responsabilité engagée si elles appliquent les prix qui leur sont ainsi imposés. Elles doivent avoir une démarche proactive pour dénoncer ces conditions et se dégager ainsi de toute poursuite ultérieure.

E-commerce : quels conseils donner aux dirigeants de PME ?



Il n'aura fallu que quelques années pour qu'Internet devienne un vecteur de vente important dans la plupart des secteurs

marchands. La situation sanitaire actuelle en accentue encore davantage le poids. À l'occasion de la sortie de la nouvelle édition de l'ouvrage *Le e-commerce pour les PME*, Cyril Degrilart, expert-comptable et formateur au CFPC, nous livre le top 3 des activités à développer en cabinet pour accompagner les chefs d'entreprise dans leur transition vers le e-commerce.

1. Le conseil en communication et en stratégie dès le démarrage du projet : l'expert-comptable conseille le e-commerçant dès la rédaction du cahier des charges de sa plateforme de vente, en l'orientant sur les différentes étapes pour ouvrir un commerce en ligne et en le guidant sur le choix des plateformes.

2. L'accompagnement à la sécurisation de la comptabilité : l'expert-comptable adopte une comptabilisation efficace des produits (par canal, par délai de rétractation...) et des charges (site internet, exploitation, maintenance, provisions...) pour réaliser les cadrages de cohérence et s'assurer de la continuité d'exploitation.



Pour tout savoir sur l'accompagnement des PME en matière de e-commerce (réglementations, méthodologie et solutions), procurez-vous la nouvelle édition de l'ouvrage *Le e-commerce pour les PME sur la Boutique*.

3. L'assistance au respect des normes juridiques et fiscales : le professionnel accompagne notamment le chef d'entreprise en matière de respect des règles fiscales relatives à la TVA française et internationale (vente à distance, MOSS / OSS / IOSS, LF 2020...) et en matière d'établissement stable. Il aide également le e-commerçant à comprendre les enjeux des lois et règlements (loi Hamon, LCEN, RGPD...).

La critique, un formidable levier pour la satisfaction client !

En ces temps d'hyper-information, pourquoi et comment veiller à sa e-réputation ? Rencontrez avec Stéphane Gauthier, coach et conférencier, lors de l'assemblée générale du Conseil régional d'Auvergne le 21 octobre dernier.



POURQUOI VEILLER À SA E-RÉPUTATION EST-IL SI IMPORTANT ?

Tout le BtoB est impacté par les avis des internautes,

le client prend le pouvoir. Même si vous ne voulez pas être sur certains sites, les clients vous y mettent, c'est inévitable. Soyez opportuniste : provoquez les avis plutôt que de les subir ! Les avis positifs sur vos compétences spécialisées feront la différence ; ils rassureront les prospects et leur donneront envie de vous contacter.

COMMENT RÉAGIR AUX CRITIQUES ?

La critique négative est l'expression d'une déception. Ce n'est généralement pas la qualité du produit ou service qui est mise en cause, mais bien souvent la manière dont il a été amené. La critique fait avancer, elle blesse parfois, mais elle est moteur. Se remettre en question, écouter son client, faire évoluer sa stratégie, voilà comment répondre.

Y A-T-IL UN MOYEN SIMPLE DE MESURER LA SATISFACTION CLIENT ?

Faites-vous noter par vos clients ! Grâce à un court questionnaire en ligne, composé de dix questions fermées et d'une case pour s'exprimer. Un taux de réponse de 15 % suffit pour avoir des statistiques parlantes.

QUE FAIRE POUR FAVORISER LA PERCEPTION POSITIVE DE LA FACTURATION DU CONSEIL ?

Demandez-vous quelle est la douleur de votre client. Souvent, il s'agit de la peur : du contrôle, de se tromper de statut juridique, de ne pas céder son entreprise au bon moment, de ne pas se développer comme il faudrait. Un expert-comptable doit rassurer, elle est là votre valeur ajoutée.

 **Retrouvez l'intégralité de l'entrevue sur votre SIC Webzine !**

#SIClecture

Pour aller plus loin sur la satisfaction client : *L'entreprise du bonheur* de Tony Hsieh.

L'histoire de Zappos, une entreprise nord-américaine qui a basé sa stratégie sur la satisfaction client.

PROPOS RECUEILLIS PAR **SOPHIE TOURIGNY**, CHARGÉE DE COMMUNICATION, CONSEIL SUPÉRIEUR

Replay Webinaires et Ateliers du changement

- Comment exploiter les données de mes clients ?
- Manager pour obtenir le meilleur de mes équipes pour mes clients
- Marketer et faire connaître mon offre pour être identifié sur mon/mes marchés
- Faire reconnaître une compétence spécialisée, pourquoi et comment ?

Librairies : des motifs d'optimisme pour ce secteur fortement impacté par la crise sanitaire ?

Chaque mois, le Comité analyses sectorielles du Conseil supérieur vous propose un zoom sur l'un des 26 secteurs du commerce et de l'artisanat qu'il analyse. Coup de projecteur ce mois-ci sur les librairies. Si leur activité a été très impactée par la crise sanitaire, le contexte plutôt favorable d'avant-crise et la résilience du secteur permettent d'espérer une reprise en 2021.



PAR **ÉLISE VERNEYRE**, CHARGÉE D'ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUPÉRIEUR

+ 4,9 %
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2019

UN CHIFFRE D'AFFAIRES BIEN ORIENTÉ EN 2019 MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Le chiffre d'affaires du commerce de détail de livres en magasin spécialisé a progressé de 4,9 % en valeur en 2019. Les détaillants spécialisés n'avaient pas connu une progression d'une telle ampleur depuis plus de dix ans. Cette forte hausse de l'activité leur a permis de conforter leur position de leader sur le marché du livre, avec 40,5 % des parts de marché. Toutefois, le déclin structurel du parc de magasins s'est poursuivi et concerne surtout les plus petits établissements, dont les ventes de livres en valeur ont fortement chuté au cours des dix dernières années. Ainsi, sur une moyenne période, le parc de librairies est en constante diminution (- 4,5 % entre 2014 et 2019) pour atteindre 2 188 établissements en 2019. Il convient cependant de noter que les difficultés rencontrées par les petites librairies indépendantes sont minimisées statistiquement ; l'Acoss ne prenant en compte que les structures employant au moins un salarié.

UN COUP D'ARRÊT BRUTAL AVEC LA CRISE SANITAIRE

Si l'année 2020 avait bien commencé dans la continuité de 2019, le marché du livre a subi un coup d'arrêt brutal avec la mise en place du confinement le 17 mars dernier. Librairies et grandes surfaces culturelles ont alors été contraintes de fermer leurs portes durant huit semaines. Et malgré une forte hausse de leurs ventes en ligne, ce canal a été loin de compenser les pertes de leur chiffre d'affaires en magasin. Dans ce contexte, les ventes de livres ont chuté de 33 % en valeur au mois de mars, puis de 56 % en avril, selon Xerfi I+C. Le deuxième confinement a également été compliqué pour les librairies, d'autant plus qu'il a coïncidé avec une période habituellement faste pour ces dernières. Le recours plus large au « click and collect » lors du mois de novembre leur a cependant permis de minimiser les pertes par rapport au premier confinement.

DES MOTIFS D'ESPOIR DEMEURENT

Parmi les motifs d'espoir, notons tout de même que le marché du livre fait traditionnellement preuve d'une certaine résilience et que les fêtes de fin d'année constituent une période qui lui est très favorable. Finalement, si les ventes de livres chuteront en 2020, elles devraient rapidement rebondir en 2021 selon les prévisions de Xerfi.

Pour retrouver l'analyse complète « Librairie-Papeterie » réalisée par le Conseil supérieur et l'ensemble des fiches réalisées par le Comité analyses sectorielles, rendez-vous sur la boutique en ligne : www.boutique-experts-comptables.com.



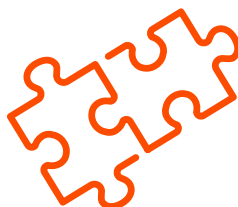
... ce n'est pas une banque !



Rejoignez les 1000 cabinets en France qui gagnent déjà 40% de temps sur la tenue des achats de leurs clients*



Automatisez votre saisie avec notre intelligence artificielle de 99% de reconnaissance



Compatible avec tous les logiciels de gestion / production



Accompagnement personnalisé par notre équipe et inclus dans nos offres

TESTEZ GRATUITEMENT LA SOLUTION PENDANT 14 JOURS

Appelez nous au **01 73 44 33 95** pour en profiter ou rendez-vous sur **www.receiptbank.com/fr**

*Source : Étude des pratiques en matière de tenue comptable en 2019, La Profession Comptable en partenariat avec Receipt Bank

Excellent 
★ Trustpilot | Noté 4,7 sur 5



Bien conseiller les professions libérales

Artistes et auteurs : comment préserver la trésorerie d'ici la relance ?

L'activité des artistes et auteurs a chuté depuis le début de la crise sanitaire et reste incertaine. Pour faire face, le Conseil supérieur fait le point sur deux mesures sectorielles : le report des cotisations Urssaf et l'avance de droits d'auteur de la Sacem.

PAR THOMAS SILLAS, CHARGÉ DE MISSION, CONSEIL SUPÉRIEUR



UNE ACTIVITÉ EN BAISSÉ
DE
57 %
EN AVRIL 2020

50 K€
D'AVANCE EN DROITS
D'AUTEUR

UNE CHUTE PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

On s'en doutait, l'Insee le confirme¹ : la chute des activités artistiques et de spectacle a été plus forte que la moyenne du secteur privé en avril (- 57 % contre - 33 %) et la relance plus faible en septembre (- 24 % contre - 5 %). Et c'est sans compter le deuxième confinement, les couvre-feux, la baisse du tourisme... Les artistes-auteurs bénéficient bien sûr des dispositifs ouverts à tous les travailleurs non salariés : fonds de solidarité, report des loyers et factures, modulations de certaines échéances sociales ou fiscales... Mais ils bénéficient également de mesures sectorielles, notamment d'un report de cotisations Urssaf et d'une avance de la Sacem.

LE REPORT DES COTISATIONS URSSAF

L'Urssaf a reporté l'échéance du quatrième trimestre 2020, sans fixer de nouvelle date. Dans ce cadre, le télépaiement a été

automatiquement suspendu et les règlements par carte bancaire, virement ou chèque sont reportés sans majoration ni pénalité de retard.

Toutefois, les artistes-auteurs qui le souhaitent peuvent régler spontanément tout ou partie de leurs cotisations, afin d'éviter un reliquat trop important. Le prélèvement interviendra alors le lendemain de la réactivation.

5 milliards d'euros.
C'est le montant mobilisé par le gouvernement depuis mars 2020 afin de faire face à l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs de la culture et des médias.

UNE AVANCE DE LA SACEM

La Sacem a également mis en place une avance sur droits d'auteur pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Cette avance

(jusqu'à 50 000 euros) peut être demandée jusqu'en juillet 2021. Elle est remboursable à partir de janvier 2022 avec un lissage des remboursements sur cinq ans car les conséquences de la crise sur les droits d'auteur devraient se faire sentir surtout à partir de janvier 2021.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les fiches métier « Artiste » et « Auteur d'œuvre de l'esprit » complètes dans le kit mission « Bien conseiller les professions libérales » sur extranet.experts-comptables.org/kit-mission/bien-conseiller-les-professions-liberales-et-l-actualite-technique au sujet de l'avance exceptionnelle de droits d'auteur de la Sacem dans le dossier « SOS Entreprises ».

1. Point de conjoncture, évolution sur un an du volume de travail rémunéré en avril et septembre 2020, p. 17 et 18, Insee, 17 novembre 2020.



J'abonde, oui, j'abonde énormément pour doper ma retraite Madelin

Faites décoller la retraite de vos clients TNS avec le nouveau Plan d'épargne retraite Eres !

Pour optimiser l'efficacité des cotisations retraite de vos clients TNS, habitués aux anciens contrats Madelin, faites-les bénéficier de l'abondement exonéré de charges et d'impôt sur le revenu.

Et pour être toujours plus au service de vos clients, accompagnez-les dans les meilleures conditions pour les études de transfert, avec des outils dédiés Eres qui sécurisent votre devoir de conseil.

NOUVEAUTÉ 2020

Sécurisez votre conseil avec « Perspectives ».

Utilisez notre simulateur d'efficacité en ligne « Perspectives » pour optimiser la fiscalité de vos clients et leur proposer la meilleure stratégie d'épargne.



© Sénat

PORTRAIT

BERNARD LALANDE
ANCIEN SÉNATEUR
DE LA CHARENTE-MARITIME

PROPOS RECUEILLIS
PAR **SOPHIE ORSONNEAU**,
CHARGÉE DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

Alors que les récentes élections sénatoriales n'ont pas permis à Bernard Lalande, sénateur de la Charente-Maritime, d'être reconduit dans son mandat, il convient de saluer et de se rappeler que ce passionné de cyclotourisme et de cognac a aussi été membre de la profession jusqu'en 2017.

La culture du chiffre a toujours naturellement conduit Bernard Lalande à occuper des fonctions d'élu local en charge des finances, que ce soit au sein de la municipalité de Montendre ou au sein du Conseil départemental de Charente-Maritime.

Alors qu'il accède à la Haute Assemblée en 2014, cette culture ne le quitte pas. Il devient ainsi membre de la commission des Finances et rapporteur de mission « Économie et concours financiers » dans les différents projets de loi de finances. En 2017, il est désigné au poste de questeur du Sénat avec pour mission de gérer tous les aspects matériels et administratifs de la vie de cette assemblée. Il dispose à cet effet d'un pouvoir financier, réglementaire et de nomination qu'il exerce conjointement avec le président du Sénat et les autres questeurs.

Très investi dans cette fonction, il contribuera notamment à la mise en contrôle des frais de mandat des sénateurs en collaboration avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes. Il contribuera également à la création d'un comité d'audit sous l'autorité du président du Sénat. Enfin, en sa qualité de questeur, il deviendra membre du Comité de surveillance des investissements d'avenir rattaché au Premier ministre.

Alors que son mandat de sénateur s'est achevé fin septembre et qu'il peut désormais s'adonner pleinement à ses activités de cyclotourisme à travers l'Europe avec son épouse, Bernard Lalande tire deux enseignements de cette dualité que constituent sa vie professionnelle et sa vie politique : *« Avoir des valeurs et des convictions, et les exprimer au travers de mandats électifs, ne nuisent pas à la réalisation d'objectifs professionnels. »*

Par ailleurs, il estime qu'« avec moins d'une dizaine d'experts-comptables et de commissaires aux comptes au Parlement, la profession manque de relais ; ce qui la fragilise devant un exécutif volontaire ou face à d'autres intérêts professionnels mieux représentés ».



L'international, un autre moyen de développer le chiffre d'affaires de vos clients

Entrepreneur de la génération Y, Alexandre Blin s'est appuyé sur le transfert de compétences pour vendre son savoir-faire au-delà des Alpes. Retour sur l'histoire de Néonet Propreté, son ancienne affaire, aujourd'hui vendue à une autre entreprise.



TÉMOIGNAGE
D'ALEXANDRE BLIN,
ANCIEN DIRIGEANT
DE NÉONET PROPRETÉ,
UNE ENTREPRISE
SPÉCIALISÉE
DANS LE NETTOYAGE



RETROUVEZ
LE TÉMOIGNAGE
D'ALEXANDRE BLIN
EN VIDÉO
SUR EXPERTS-
COMPTABLES.FR

Tous les ateliers techniques, les témoignages clients et les tables rondes sur le Plan de relance Export et sur le Brexit proposés à l'occasion de la 1^{re} Journée de l'International organisée par le Conseil supérieur sont également à retrouver sur le site de l'institution.

La société de nettoyage que j'avais créée était au départ une petite PME locale. Son internationalisation a commencé via un grand groupe italien spécialisé dans la production et la vente de canapés. Ce dernier avait écarté de gros faiseurs nationaux au profit de notre approche, de la traçabilité mise en place et du prix intéressant que nous avons proposé.

Nous avons d'abord récupéré un premier magasin de ce groupe à Tours, la ville où se trouvait mon entreprise, puis un deuxième, puis un troisième... Le directeur du développement de ce groupe italien appréciait ma manière d'appréhender le nettoyage ; j'ai donc fini par signer un accord-cadre avec eux à la mesure bien sûr de mes possibilités de développement en France. Ce directeur, qui comme moi se débrouillait bien en anglais, m'a également demandé si j'étais d'accord pour assurer le nettoyage d'un de leur point de vente dans le Nord de l'Italie. Accepter cette proposition allait générer beaucoup de frais ; j'en ai donc parlé à mon expert-comptable qui travaillait au sein d'un cabinet international.

Sans mon expert-comptable, jamais je n'aurais imaginé cette solution, car jamais je n'aurais pensé pouvoir développer du chiffre d'affaire à l'étranger de cette façon.

On a réfléchi ensemble à des pistes, monté un business plan sur la création d'une entité en Italie pour déterminer l'investissement nécessaire, les capacités de financement... Cette réflexion a montré que les coûts étaient trop importants et les inconnues trop nombreuses. Et je ne voulais ni prendre de risques pour ma société, ni dire non à mon client.

Mon expert-comptable m'a alors soufflé l'idée du transfert de compétences. Il m'a encouragé à mettre en avant mes atouts et mes savoir-faire acquis en France pour aider mon client à

sélectionner une entreprise de nettoyage locale et à monnayer mon expertise dans le cadre d'un contrat tripartite. Sans lui, jamais je n'aurais imaginé cette solution car jamais je n'aurais pensé pouvoir développer du chiffre d'affaires à l'étranger de cette façon.

Très vite, l'entreprise italienne qui gérait le premier magasin en a pris deux autres en gestion, ce qui me permettait chaque fois de transférer mes compétences et de toucher un pourcentage du chiffre d'affaires via une sorte de RFA. Je n'ai pas suivi le dossier jusqu'au bout car, au bout d'un an, j'ai eu l'opportunité de vendre ma société à une PME française plus importante et plus structurée que la mienne, mais je pense que l'aventure se poursuit puisque nous avons signé un contrat-cadre de cinq ans.



Le droit et le chiffre, meilleurs alliés pour faire face à la crise



TRIBUNE DE
JÉRÔME GAVAUDAN,
PRÉSIDENT DU
CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

Malgré toute notre bonne volonté au moment de nous souhaiter une belle et heureuse nouvelle année, nous nous devons de nous incliner devant la dure réalité : 2021 sera une nouvelle année de crise. Crise sanitaire, encore ; crise économique et sociale, aussi.

Avocats et experts-comptables ont, comme tant d'autres, subi et accompagné cette crise. Ils en sont victimes, tout comme ils en sont acteurs. Ils en subissent les conséquences ; ils en sont aussi, certainement, l'antidote.

Oui, face à la crise, la régulation et la norme seront plus que jamais nécessaires. Chiffre et droit sont au chevet de ce grand corps malade qu'est désormais l'économie française pour imaginer les solutions, trouver les remèdes, guider les entreprises et leurs dirigeants.

Experts-comptables et avocats ont un rôle prépondérant à jouer, qu'ils peuvent jouer ensemble, dans le respect de leurs périmètres respectifs d'intervention. À eux – à nous ! – de proposer les modalités de ce service à la Nation. À nous de tirer les leçons de la crise pour proposer aux pouvoirs publics les réformes que nos clients attendent. À nous, enfin, d'évaluer, concrètement, ce que l'interprofessionnalité apporte à nos cabinets comme à ceux que nous conseillons.

La crise est, toujours, un moment de vérité. À nous de la regarder en face et d'en tirer toutes les conséquences.

Hommes du chiffre comme Hommes du droit doivent aussi se retrouver pour la défense de leurs intérêts. Ils ont en commun – même sous des formes distinctes – la libéralité de leur statut.

La crise est, toujours, un moment de vérité. À nous de la regarder en face et d'en tirer toutes les conséquences.

Parce que nous sommes utiles à la Nation, à la relève économique de notre pays, nous avons le droit – peut-être même le devoir – d'être corporatistes. Ce qui est bon pour les experts-comptables et pour les avocats est bon pour l'intérêt général.

Les professionnels libéraux que nous sommes ne doivent pas être les oubliés des plans de relance à venir, ni les victimes collatérales de réformes systémiques.

Parce que nous sommes utiles à la Nation, à la relève économique de notre pays, nous avons le droit – peut-être même le devoir – d'être corporatistes.

Ce qui est bon pour les experts-comptables et pour les avocats est bon pour l'intérêt général.

À nous, là aussi, de le faire entendre à ceux qui arbitrent aujourd'hui sur les politiques de soutien économique de demain, comme à ceux qui imaginent une réforme des retraites « version 2021 ».

La relance de la France ne se fera pas sans nous.

Nous fragiliser, ce serait mettre en péril nos clients.

C'est la raison pour laquelle nous avons tout intérêt à parler d'une seule voix sur les sujets qui touchent à la

substance même de notre exercice professionnel et à son modèle économique.

C'est ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année marquée par la prise de fonction de M. Lionel Canesi en tant que président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, à qui je présente tous mes vœux de réussite.

Nous avons une longue route à parcourir ensemble. Le droit et le chiffre ont tant à apporter à notre pays en 2021 !



Pari gagné ! Offrir à vos clients une plateforme collaborative ouverte pour collecter et traiter efficacement leurs données et mieux les conseiller ? ... avec SYNAPPS Expert !

Les Editions Francis Lefebvre proposent SYNAPPS Expert la plateforme collaborative de la Profession comptable, un outil efficace et innovant, structuré par missions professionnelles.

SYNAPPS Expert, une réponse aux enjeux de la Profession

Conçu en partenariat avec MyCompanyFiles, SYNAPPS Expert constitue la **porte d'entrée digitale du cabinet**. Cette **plateforme d'accueil collaborative** est conçue pour être ouverte. Elle permet ainsi au cabinet de plugguer tous les produits et services utilisés par les collaborateurs, quel que soit le fournisseur.

De plus, dans le contexte si particulier que nous connaissons, SYNAPPS Expert répond à toutes les problématiques de **dématérialisation** de la relation entre les experts comptables et leurs clients TPE/PME et associations grâce à un système de flux maîtrisés et sécurisés.

Les principales fonctionnalités de SYNAPPS Expert

Au cœur de l'écosystème de l'expert-comptable, SYNAPPS Expert lui permet notamment de :

- Réaliser ses missions dans des conditions optimales avec un **point d'accès unique** et direct à la documentation et aux outils des Editions Francis Lefebvre, et demain des Editions Législatives, ainsi qu'aux outils de production métier via une authentification unique SSO (Single Sign-On) ;
- Optimiser la **digitalisation** du cabinet et faciliter les échanges avec les clients ;
- Développer de **nouvelles missions** grâce à un lien privilégié qu'il saura créer avec ses clients, notamment avec une veille personnalisée et des formulaires de contact pré-remplis ;
- Disposer d'outils permettant de **faciliter les processus** : notes de frais, budgets, signature électronique etc...

...tout ceci dans un contexte de mobilité à 360°, puisque SYNAPPS Expert propose **une App Cabinet et une App client du cabinet**, téléchargeables sur smartphone et toutes 2 totalement personnalisables !

DÉCOUVREZ SYNAPPS EXPERT EN VIDÉO SUR :

boutique.efl.fr/synapps-expert.html

Pour vous inscrire à un
webinaire d'information,
flashez ce code avec l'appareil
photo de votre Smartphone



ENOES

L'École de l'Expertise Comptable et de l'Audit



NOUVEAUTÉS ENOES 2020-2021 :

- DEC en VAE
- Cours en distanciel
- Formule DEC estival UE2 - du 06 au 08 juillet 2021

> 1^{ère} école par le nombre de diplômés DEC et les notes obtenues au mémoire

> 47% des diplômés DEC ont fait confiance à l'ENOES

> 82 ans d'expérience dans la préparation aux examens d'État

DEC

Collaborateurs de cabinet, vous pouvez finaliser votre cursus grâce à des formations souples et adaptées à vos activités professionnelles.

> MÉMOIRE

De la recherche du sujet jusqu'à la soutenance.

Notice d'agrément du sujet, aide à la rédaction, relectures, soutenance.

- une formation performante avec un suivi régulier de l'avancée de votre mémoire
- Des face-à-face pédagogiques, des petits groupes de travail
- Des cours particuliers et Master Class donnés par M. PINERO VARGAS, référence pédagogique du mémoire : méthodologie complètement différente des autres organismes, axée sur la motivation et la mise en confiance du candidat

> ÉPREUVES ÉCRITES

Collecte, organisation et exploitation de la documentation.

Méthodologie, recherche documentaire, études de cas, synthèses.

- 15 sessions par an
- Nombreux supports pédagogiques
- Préparez vos écrits en 4 samedis

NOS ATOUTS POUR VOTRE RÉUSSITE

- Cours individuels ou collectifs
- Grande disponibilité de notre corps enseignants
- Qualité de l'équipe pédagogique constituée de professionnels reconnus, la plupart membres du Jury, alliant expérience et pédagogie (feuilles d'évaluation exemplaires)
- Placée 1^{ère} sur les forums par les stagiaires



COGITER > QUESTIONS DE LECTEUR

— **Je suis abonné à Infodoc-experts. Leur site internet a changé. Quelles sont les différences avec l'ancien site ? Comment faire pour que mes collaborateurs puissent également y accéder ?**

Après plusieurs semaines de réflexion, de création de maquettes et de développement, le site internet d'Infodoc-experts a évolué depuis début décembre. C'est un nouveau site, mais les contenus restent identiques.

Avec la reprise des documents, des outils et des dossiers, la priorité a été de faciliter l'utilisation du site en ayant recours à une ergonomie moderne et dynamique et en utilisant un moteur de recherche permettant une recherche intuitive. Le site est toujours accessible à l'adresse www.infodoc-experts.com. Pour y accéder, en tant qu'abonné ou membre du Club social ou fiscal, vous devez vous connecter avec Comptexpert, le compte utilisateur unique de l'environnement numérique de l'Ordre. Pour vos collaborateurs,

vous avez dorénavant la possibilité de leur donner des délégations dans Mon espace, afin de leur permettre d'accéder au contenu du site et/ou de poser des questions à la hotline.

— **Je suis collaborateur et mon expert-comptable me demande de gérer les délégations des autres collaborateurs du cabinet, est-ce possible ?**

Oui, c'est possible. Dans un premier temps, votre expert-comptable doit vous donner les délégations qui permettront de vous reconnaître en tant que collaborateur du cabinet. Parmi ces délégations, il doit sélectionner la délégation de délégations qui lui permet de vous confier leur gestion. Ainsi, il vous sera possible d'attribuer à sa place les délégations aux autres collaborateurs.

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS !

COMMUNICATION@
CS.EXPERTS-COMPTABLES.ORG





RSE : comment se positionner sur ce type de mission ?

La responsabilité sociale, sociétale et environnementale est un puissant moteur de performance globale pour les entreprises. Les cabinets d'expertise comptable l'ont bien compris et se sont adaptés pour répondre aux besoins de leurs clients. Certains ont créé des départements dédiés ou recruté des collaborateurs experts, d'autres sont allés jusqu'à l'hyperspécialisation. Mais beaucoup hésitent encore à se lancer. Quel(s) choix faire en la matière ? Des professionnels vous répondent.

Depuis deux ans, nous avons développé au sein du cabinet une structure spécifique dédiée au développement durable. Pour se positionner sur les missions RSE, il faut d'abord être sensible à ces problématiques. Vivant et travaillant sur une île, je m'intéressais déjà à ces questions : comment concilier croissance économique et préservation des atouts naturels ? Puis, j'ai suivi une formation « Responsabilité sociétale et environnementale » pendant mon stage d'expertise comptable : ce cours m'a ouvert les yeux. C'était le début de la loi Pacte et j'y ai vu l'opportunité de nouvelles missions pour la profession. Il m'a semblé évident que nous avions le profil en termes de formation et d'éthique pour conseiller les entreprises dans ce domaine et que, si nous ne le faisons pas, d'autres le feraient. Les experts-comptables ont vraiment de forts atouts dont, parfois, ils n'ont pas conscience : une bonne connaissance du tissu économique, la confiance de leurs clients, une légitimité sur le conseil... Il nous faut seulement changer notre angle de réflexion : ne pas seulement prendre en compte l'angle économique mais aussi associer économie et développement durable. Et puis, nous avons également besoin de sortir la tête des comptes ; comme nous le faisons déjà pour digitaliser et moderniser nos cabinets, nous former pour acquérir jargon et méthode, former nos collaborateurs et nous montrer créatifs. L'enjeu en vaut la peine. S'ouvrir à d'autres types de missions ouvre des portes, notamment auprès des jeunes. Un cabinet qui fait de la responsabilité sociétale, cela attire les jeunes générations !

DAVID SALLEI,
EXPERT-COMPTABLE
À SARROLA-
CARCOPINO (20)



PASCAL DA COSTA,
EXPERT-COMPTABLE
À NIORT (79)

REGARDS

J'ai réalisé mon mémoire sur la filière de recyclage des déchets et métaux industriels. Pendant mon stage d'expertise comptable en 2003, une mission d'organisation fonctionnelle et des débouchés économiques pour une structure confrontée à des problématiques de traçabilité, de pollution de sol et de l'air, m'a amené à me former sur les outils métiers, à comprendre ce qu'était une installation classée, à surveiller les indicateurs de performance extra-financière, les investissements responsables, les certifications. Depuis, je m'intéresse de près à ces questions même si, contrairement à d'autres confrères, je n'ai pas voulu engager mon cabinet dans la création d'un département dédié. Cela demandait des moyens importants à déployer sur

deux ou trois ans sans assurance de rentabilité. Mais cela ne m'a pas empêché d'oser faire des choses sur ce sujet de la RSE, en proposant

mes services à mes clients et en étant actif au sein du Club développement durable et du Comité RSE du Conseil supérieur qui, depuis plus de 20 ans, sensibilise et outille la profession sur ces questions. Il nous faut aller au-delà de la sensibilisation car le marché, confronté aux diverses réglementations (déchets, produits chimiques, rénovation énergétique...), nous a dépassés. Aujourd'hui, je ne fais pas un entretien de bilan sans aborder les questions RSE, c'est devenu naturel. Nous, professionnels, devons avoir les bons repères en tête : la fiscalité contraignante, les financements, les aides proposées, les filières. Nous devons tous avoir des connaissances générales en la matière, les intégrer à nos pratiques et valoriser ces compétences auprès de nos clients. Il faut vite prendre le train en marche !



TROPHÉE RSE ET PERFORMANCE GLOBALE

Depuis 20 ans, le Trophée RSE et performance globale organisé par la profession comptable met à l'honneur les entreprises et les organisations dont les démarches RSE et les bonnes pratiques mises en œuvre sont équilibrées, transparentes et fiables. Retrouvez le palmarès de la 20^e édition dévoilé le 10 décembre 2020 sur experts-comptables.fr.

Utilisez les cellules **SOS Coronavirus** !

Face à la nouvelle vague de l'épidémie du Covid-19, le Conseil supérieur a décidé de réactiver les dispositifs d'informations et d'alimentation des dossiers thématiques dédiés. L'objectif ? Vous informer en temps réel des mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement et vous soutenir dans l'exercice quotidien de vos missions.



LES CELLULES SOS ENTREPRISES ET SOS CABINETS LAISSENT LA PLACE À DES DOSSIERS THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES




- > Financement
- > Fonds de solidarité
- > Activité partielle
- > Cotisations sociales
- > Comptabilité
- > Mesures fiscales
- > ...

LES CONTENUS ET OUTILS ACCESSIBLES SONT MIS À JOUR DÈS MODIFICATIONS OU ÉVOLUTIONS DES TEXTES EN VIGUEUR

- > Des actualités
- > Une FAQ thématique portant sur tous les points nécessaires à l'accompagnement de vos clients et à l'organisation de vos cabinets
- > Des notes et document techniques (modèles de lettre de mission et d'avenant, diaporamas, fiches d'expert, infographies, question-réponses, ...)
- > Des webinaires
- > Des hotlines pour poser vos questions aux experts du Conseil supérieur

NE MANQUEZ RIEN DE L'ACTUALITÉ !

Dès la mise en ligne d'un nouveau texte, nous vous alertons sur les **réseaux sociaux** du Conseil supérieur.

 #InfosCovidEC
 #InfosCovidExpertComptable
 #InfosCovidExpertComptable

Une fois le texte analysé, vous êtes alerté par un mail, la **[CoronavirusNews]** qu'une actualité, parfois accompagnée d'une note explicative, a été mis en ligne sur le site privé de l'Ordre !



5 JANVIER 2021

Chères consœurs, Chers confrères,

Voici une « news » pour vous informer des dernières actualités relatives à la tenue des AG et CA suite à la publication d'un nouveau texte.

TENUE DES AG ET CA

Prorogation des mesures dérogatoires pour la tenue des AG et CA !

EN SAVOIR PLUS

LA **FAQ** THÉMATISÉE

- > Activité partielle (chômage partiel)
- > Activité partielle de longue durée (APLD)
- > Associations / fondations
- > Charges sociales
- > Comptabilité
- > Export
- > Financement
- > Fonds de solidarité - mesures de soutien économique
- > Numérique
- > Prévention des difficultés
- > Professions libérales : secteur de la santé

LES WEBINAIRES À CONSULTER EN REPLAY

- > Fonds de solidarité : où en est-on ?
- > Covid-19 – quelles solutions de financement pour aider vos clients à passer cette période compliquée ?
- > Consultation sur le projet de l'ANC de modernisation des états financiers
- > Transformer les missions du quotidien en conseil patrimonial
- > Surmonter la crise sanitaire grâce aux outils mis à disposition par le Conseil supérieur

Une audience record pour les journées annuelles des Clubs fiscal et social

En raison du contexte sanitaire, les journées annuelles des Clubs fiscal et social les 18 novembre et 10 décembre derniers se sont déroulées cette année en direct, à partir d'un plateau TV. Retour sur ces deux événements qui ont rassemblé un nombre record de consœurs et confrères.

PAR ALICE FAGES, DIRECTEUR DES ÉTUDES SOCIALES
& PATRICK VIAULT, DIRECTEUR DES ÉTUDES FISCALES, CONSEIL SUPÉRIEUR



Journée annuelle
du Club social 2020

 Pour adhérer aux Clubs fiscal et social, rendez-vous sur ;
• www.clubfiscal.net
• infosocial.experts-comptables.com

 Contact :
• Laëtitia Chalet - Tél. 01.44.15.60.06 - clubfiscal@cs.experts-comptables.org
• Emmanuelle Poulain - Tél. 01.44.15.60.91 - clubsocial@cs.experts-comptables.org

La journée annuelle du Club fiscal a débuté avec une matinée consacrée à l'actualité jurisprudentielle en matière d'impôts directs et de TVA, ainsi qu'à l'actualité des apports-cessions. Au cours de l'après-midi, l'ancien président du Conseil supérieur, Charles-René Tandé, et le directeur général des Finances publiques, Jérôme Fournel, sont intervenus pour évoquer les difficultés liées à la crise sanitaire et les échanges réguliers mis en place entre le Conseil supérieur et la DGFIP. Ensuite, deux tables rondes ont permis de présenter les derniers dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la crise et les principales mesures du projet de loi de finances pour 2021. Plus de 1 500 participants ont suivi les interventions et tables rondes de l'après-midi qui étaient ouvertes à tous les experts-comptables.

La journée du Club social a, quant à elle, débuté par une intervention de Charles-René Tandé, de Patrick Bordas, ancien président du Club social, et de Bruno Lucas, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. L'occasion de rappeler le rôle essentiel des experts-comptables durant la crise ; et notamment celui des équipes sociales des cabinets, compte tenu du nombre important de textes publiés, des difficultés rencontrées dans les premiers temps pour déclarer les situations d'activité partielle... L'occasion aussi de préciser que pendant toute cette période, les services du Conseil supérieur ont été en lien permanent avec le ministère du Travail et la direction de la Sécurité sociale pour échanger sur les questions techniques posées par les cabinets et y apporter des solutions. Plusieurs conférences se

sont ensuite succédé tout au long de la journée. Le matin, une conférence ouverte gratuitement à l'ensemble des experts-comptables a porté sur les mesures à proposer aux clients pour pallier la baisse d'activité : activité partielle, APLD, accords de performance collective, licenciement économique... L'après-midi, deux autres conférences étaient organisées : l'une sur le télétravail en pratique, l'autre sur les nouveautés paie 2021 et les exonérations de cotisations sociales.

 **RETROUVEZ EN REPLAY
LES JOURNÉES ANNUELLES
SUR LE SITE PRIVÉ DE
L'ORDRE WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR**

75^e Congrès, quel bilan pour les congressistes ?

Comme chaque année à l'issue du Congrès, un questionnaire de satisfaction a été adressé aux participants pour recueillir leurs avis, perceptions et suggestions. Quels sont les retours des congressistes sur cet événement majeur qui s'est tenu pour la première fois au format digital, du 30 septembre au 2 octobre derniers ?

PAR EXPERTS-COMPTABLES SERVICES



UNE ÉDITION 2020 MOINS SATISFAISANTE ?

Ce bilan débute sur une véritable note positive en termes de participation : la tenue du Congrès en virtuel a permis à 58 % des participants d'assister à l'événement alors qu'ils n'avaient pas prévu d'y participer physiquement.

Deuxième note positive, cette fois-ci sur les contenus proposés : 83 % des sondés envisagent de voir ou de revoir certains ateliers en replay. Ce qui montre que les formats ont été appréciés des congressistes et que les contenus étaient pertinents. À noter, 22 % déclarent avoir visité l'espace Innovation et découverte et 23 % avoir consulté des fiches partenaires.

Ces deux notes positives découlent directement du format virtuel de l'événement. Toutefois, ce dernier montre aussi ses limites. En effet, si 51 % des participants ont apprécié la plateforme de diffusion, les incidents techniques de connexion rencontrés pendant le Congrès mais aussi le manque de contacts et de convivialité participent à une moindre satisfaction des congressistes qui donnent la note

de 13/20 à cette 75^e édition (contre 15/20 en moyenne pour les autres Congrès).

CONGRÈS 2021 : UN RENDEZ-VOUS MÊLANT PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL ?

77% des participants jugent pertinente la tenue d'un congrès mixte. En effet, ils retiennent trois avantages principaux à l'organisation d'un événement virtuel :

- ▶ un gain de temps et de déplacement (85 %) ;
- ▶ la possibilité de revoir les contenus en replay (83 %) ;
- ▶ l'augmentation des places disponibles pour les ateliers (49 %).

Mais ils soulignent aussi trois inconvénients majeurs :

- ▶ moins d'échanges entre professionnels (76 %) ;
- ▶ moins de contacts avec les partenaires de la profession (65 %) ;
- ▶ le manque de convivialité (pas de soirée - 46 %).

Un congrès mixte permettrait de combiner les avantages des deux formules.

Tous ces précieux enseignements guideront en tous cas la réflexion des équipes sur l'organisation du

prochain Congrès. Elles commencent à y travailler dès à présent et vous donnent rendez-vous pour le 76^e Congrès du 6 au 8 octobre 2021 à Bordeaux.

REPLAYS DU 75^e CONGRÈS : FAITES-EN UN OUTIL D'ANIMATION ET DE MISE À JOUR ACTU-INFO POUR VOS COLLABORATEURS !

Neuf ateliers actualité vous offrent l'opportunité de faire, en une heure, un point sur l'actualité professionnelle. Qu'elle soit comptable, fiscale, sociale... ou encore conjoncturelle, facture électronique, activité partielle... partagez avec vos collaborateurs ce temps d'information qui leur permettra de mettre à jour leurs connaissances.

Si vous avez souscrit à « l'offre privilège », vous pouvez également accéder aux replays des 12 ateliers profession !



POUR ALLER PLUS LOIN, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU CONGRÈS : CONGRES.EXPERTS-COMPTABLES.COM

Parce que vous n'êtes pas un cabinet comme les autres

Considérez le changement comme une opportunité business

Vos défis sont les nôtres !

Nous savons que cette année n'a fait qu'accélérer la transformation de votre profession et démontrer la pertinence des outils digitaux. Votre soutien et vos conseils avisés sont, plus que jamais, stratégiques pour les entreprises que vous accompagnez.

Conscients de votre rôle clé, nous innovons pour vous accompagner concrètement et vous offrir une relation étroite et permanente avec chacun de vos clients. Utiliser des solutions agiles, des services connectés, c'est obtenir des gains de productivité, renforcer le collaboratif et améliorer l'exploitation des données.

Automatisation des tâches, outils d'analyse pointus...

Découvrez comment Sage peut vous aider à répondre à tous ces enjeux.

Diagnostic

Faites un état des lieux de votre cabinet grâce à un auto-diagnostic gratuit conçu pour vous.

01 55 26 51 26

Lab Sage

Immersion gratuite au cœur de nos solutions avec nos Experts Consultants.

bit.ly/labo_EC

Essai gratuit

Testez Sage Génération Experts Connect et toutes les solutions dédiées à votre profession.

01 55 26 51 26

sage.com



www.experts-comptables.fr rubrique « Associations »

« Les experts-comptables au service du monde associatif - Rencontres 2020 » : des Conseils régionaux mobilisés

PAR SYLVA BILEZ, RESPONSABLE COMMUNICATION ÉVÉNEMENTS & PRODUITS, CONSEIL SUPÉRIEUR

Situation sanitaire oblige, la 5^e édition de l'opération nationale « Les experts-comptables au service du monde associatif - Rencontres 2020 » s'est déclinée cette année dans un format digital.

Les animations mises en œuvre dans ce cadre par les Conseils régionaux des Hauts-de-France, Île-de-France, Martinique, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Occitanie ont été une réelle opportunité pour la profession de réaffirmer son engagement auprès des associations et des fondations et, plus généralement, auprès du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Plus qu'une rencontre entre différentes parties prenantes, ces événements ont permis aux dirigeants du monde associatif et à leurs réseaux (acteurs et partenaires) de vivre et de partager une véritable expérience avec les experts-comptables. Les échanges de bonnes pratiques, les recommandations et les solutions préconisées ont montré tout l'intérêt pour le secteur de se réinventer, de repenser ses pratiques, de diversifier ses sources de financement, de créer des synergies avec les autres forces vives du territoire et d'imaginer de nouvelles formes de gouvernance, plus collaboratives.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Retrouvez tous les événements de l'édition 2020 : experts-comptables.fr/les-experts-comptables-au-service-du-monde-associatif-2020
- Consultez, sur le site privé, les outils et les ouvrages du Conseil supérieur pour vous aider à accompagner le secteur non marchand.

The Way 2020 : #1moispourtrouvertavoie

PAR CAMILLE GUILLOU, RESPONSABLE IMAGE ET COMMUNICATION, CONSEIL SUPÉRIEUR



La troisième édition de The Way, opération de séduction à destination des jeunes de 16 à 25 ans, s'est déroulée en novembre dernier. Malgré le contexte sanitaire, le Conseil supérieur et les Conseils régionaux se sont mobilisés pour faire découvrir aux jeunes la profession d'expert-comptable et les métiers exercés en cabinet. Le Conseil supérieur a ainsi proposé deux Facebook Lives : l'un pour les post-bac, l'autre pour les pré-bac. Quant aux Conseils régionaux, ils ont redoublé d'initiatives pour mener à bien cette opération.

CRO Bretagne

- 4 sessions de formation à destination de 60 prescripteurs scolaires (en format virtuel).
- Du 09 au 13/11 : présentations de la profession au sein des établissements scolaires (plus de 800 jeunes touchés).
- 2^e campagne régionale d'affichage bus.
- Formation à destination des experts-comptables ambassadeurs de la profession (atelier sur l'animation des réseaux sociaux auprès des jeunes), suivie d'un atelier sur la prise de parole en public animé par Christine Moussoit.

CRO Picardie-Ardennes

- Webinaire post-bac le 13 janvier 2021

CRO Pays de Loire

- Campagne d'affichage urbain The Way sur un réseau pluri-départemental
- 17 novembre 2020 : Club Tech On line sur la « Business Intelligence »
- Lancement d'un plan média radio et digital
- Lancement en novembre d'un Copil Attractivité
- Un plan média presse quotidienne régionale dans un magazine du groupe Ouest-France, *Le Drenche*, distribué dans tous les établissements de la région.

CRO Toulouse

- Une campagne digitale sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'Ordre de Toulouse.
- Des présentations des métiers organisées dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur

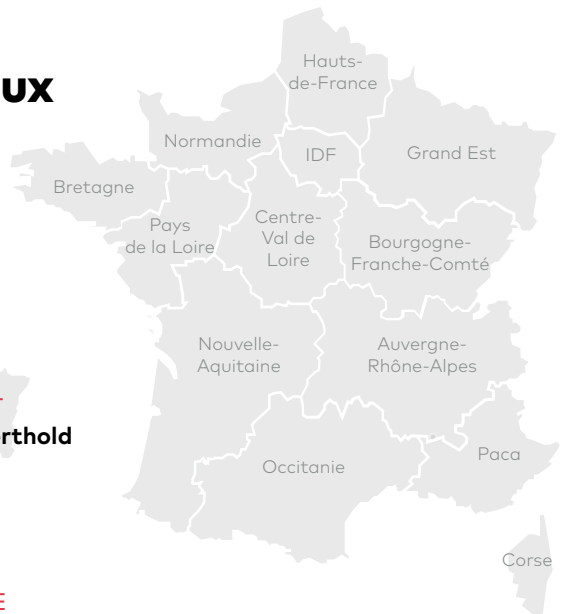
CRO Montpellier

- Présentation du métier d'expert-comptable avec Pierrick Belen / Coffee Meetup avec les étudiants du MBS

Retrouvez en replay les deux Facebook Lives du Conseil supérieur sur <https://www.experts-comptables.fr/mois-de-l-attractivite-operation-the-way/>

Présentation des nouveaux présidents des Conseils régionaux

Suite aux élections ordinaires dont les résultats ont été rendus publics le 23 novembre dernier, les Conseils régionaux de métropole et d'Outre-mer ont élu leurs nouveaux représentants.



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
Odile Dubreuil



GRAND EST
Christian Berthold



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Éric Corret



HAUTS-DE-FRANCE
Hubert Tondeur



BRETAGNE
Carole Pautrel-Glez



ÎLE-DE-FRANCE
Laurent Benoudiz



OCCITANIE
Freddy Nicolas



CENTRE-VAL DE LOIRE
Éric Gernez



NOUVELLE-AQUITAINE
Mikaël Hugonnet



PAYS DE LA LOIRE
Yannick Murzeau



CORSE
Guy de Simone



NORMANDIE
Franck Nibeaudo



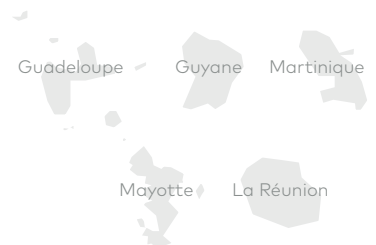
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Colette Weizman



GADELOUPE
Dominique Maugenne



GUYANE
Jean-Marie Torvic*



MARTINIQUE
Djibo Mossi



MAYOTTE
Djoumoi Ramia*

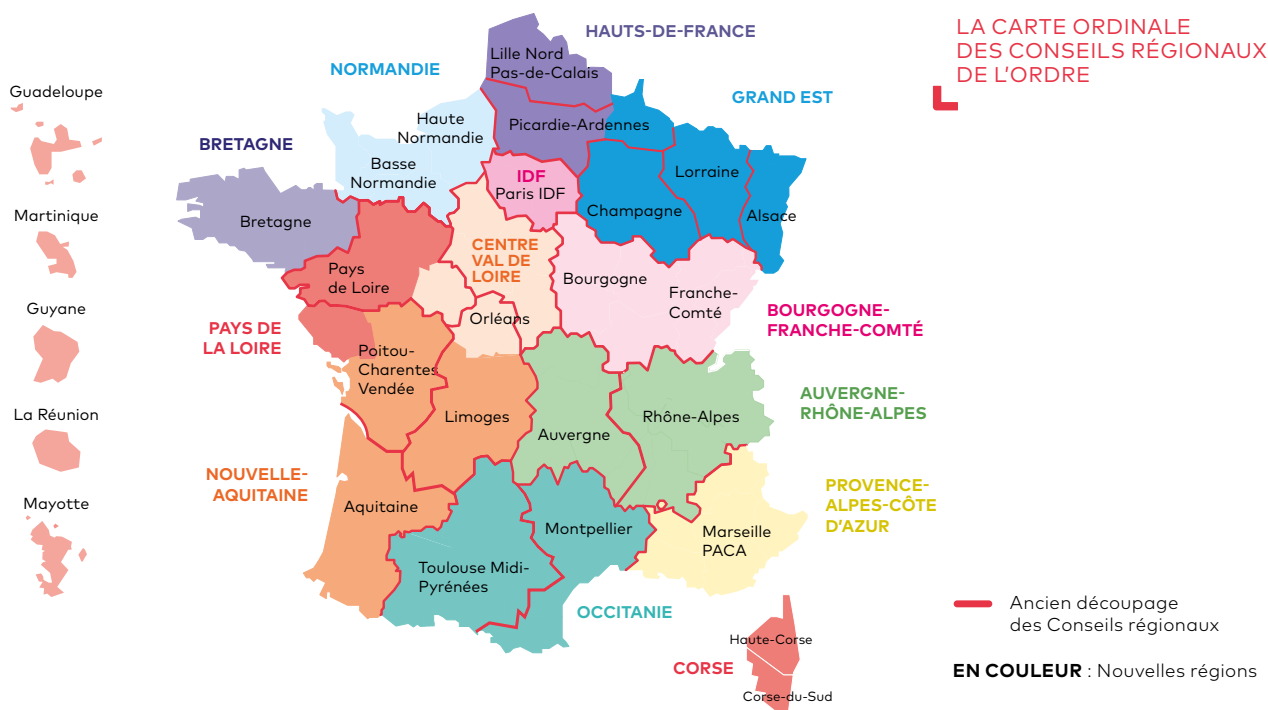


LA RÉUNION
Katy Hoarau

* Délégués départementaux

Réforme territoriale : les anciens Conseils régionaux reviennent sur leur bilan

Les changements apportés à la carte ordinale sont entrés en vigueur avec la première réunion post-élections des Conseils régionaux : 16 nouvelles régions se substituent ainsi aux anciennes sans oublier bien sûr les 2 comités départementaux de Guyane et Mayotte. Dans cette nouvelle organisation territoriale, sept de nos institutions régionales se transforment. Pour leurs équipes, c'est l'occasion de faire un point sur les événements marquants de leurs 75 ans d'existence passée.



Auvergne

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL



 L'équipe d'organisation du 73^e Congrès de l'Ordre à Clermont-Ferrand

Un des plus grands défis pour nous a été l'organisation du 73^e Congrès de l'Ordre en Auvergne. Cet événement a été un temps fort pour notre institution puisque notre région n'avait pas reçu le Congrès depuis de nombreuses années. Nous avons accueilli, du 10 au 12 octobre 2018 au Zénith d'Auvergne, 6 000 participants (experts-comptables, collaborateurs, stagiaires) ainsi que de nombreuses personnalités.

Cette aventure a pu se concrétiser grâce au dévouement de la profession qui a œuvré pendant près de deux ans à cette réalisation, mais également grâce au soutien de nos partenaires.

Nous tenons également à mettre à l'honneur notre assemblée générale du 17 septembre 2014 qui s'est déroulée au Puy-en-Velay lors des Fêtes du Roi de l'Oiseau. Cette fête est une tradition locale qui invite les habitants à vivre comme au XVI^e siècle. Lors de cette journée, nous avons ainsi pu revêtir des costumes d'époque et assister à des spectacles hors du temps.

Champagne

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

L'année 2020 marque la fin du Conseil régional de Champagne dans sa forme actuelle. Au cours de ces 75 années, 28 présidents, dont 2 femmes, ont eu l'honneur de le présider.

Nous avons tout au long de ces années toujours eu à cœur d'être au service de nos ressortissants. En 1991, nous avons ainsi signé une convention de jumelage avec nos amis anglais puis italiens.

Dans un esprit toujours confraternel, de nombreuses actions très ciblées ont été organisées, notamment à destination des jeunes avec la Journée portes ouvertes des cabinets, le Tournoi de gestion et maintenant la Nuit qui compte.

Une page se tourne, et c'est désormais à l'échelle du Grand Est que nous conduirons nos projets.



Siège du Conseil régional de Champagne depuis 1971

Lorraine

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

Les experts-comptables lorrains ont toujours aimé partager des moments alliant convivialité et formation autour de leurs assemblées générales : les Universités d'été ont ainsi été lancées en 2006 et renouvelées pratiquement chaque année. Les liens avec les CRCC de Nancy et de Metz ont permis un maillage territorial important pour les confrères comme pour nos partenaires institutionnels. Ces valeurs lorraines fortes ne nous ont pas empêchés d'être tournés vers l'avenir en menant des actions innovantes : Concours des étudiants, émissions de télévision en duplex avec les États-Unis, Nuits qui compte hors du commun, matinées économiques, courses de la Saint-Nicolas, etc. Aujourd'hui, la Lorraine rejoint le Conseil régional Grand Est et y apportera ses valeurs fortes et son énergie !



Émission de télévision *Exporter aux États-Unis, yes you can !* – 2 juin 2015



Course de la Saint-Nicolas - 24 novembre 2019 - Nancy

Limoges

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

Depuis 1942, 22 présidents se sont succédé pour fédérer, accompagner les changements, dimensionner les locaux avec sept déménagements et enfin promouvoir la profession.

De la Creuse à la Dordogne, les diversités locales ont offert de riches rencontres confraternelles et permis de tisser des liens ancrés dans les territoires. En témoigne le discours de ce président de la République, très attaché à la Corrèze, à retrouver dans l'exposition Flash-Back : « *Votre profession est probablement le meilleur vecteur d'information, d'impulsion, de création, de confiance...* ». Le Conseil régional de Limoges, ce sont aussi des rendez-vous spécifiques comme les Journées du chiffre et du numérique, une capacité à s'adapter et à créer une prestation de serment en mode digital et, enfin, des échanges avec des aventuriers de l'extrême pour se réinventer tout en rappelant que « *l'humain n'a pas besoin de machine pour s'augmenter.* »



Flash-Back avec les présidents, AG, Journée du numérique - Déclinaison d'événements à tous les temps : passé, présent, futur.

Nous tournons cette page avec une pensée positive envers nos amis de l'Indre afin qu'ils poursuivent ces moments privilégiés avec la région Centre-Val de Loire. Nous associons maintenant notre marque à celle de nos voisins de Poitou-Charentes et d'Aquitaine pour une nouvelle marque collective Nouvelle-Aquitaine !

Montpellier

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

Au moment d'emprunter une nouvelle route vers l'Occitanie, le Conseil régional de l'Ordre de Montpellier revendique, avec fierté, 75 ans d'une vie ordinaire intense et très productive. À l'écoute, réactive, inventive, sans cesse mobilisée et citoyenne, l'institution régionale a porté haut les valeurs de l'expertise comptable. À la fois pour immerger la profession dans son environnement et en faire un acteur incontournable de l'écosystème régional et un partenaire solide des chefs d'entreprise ; mais aussi pour améliorer son image, assurer son indépendance et son autonomie, susciter des vocations et sans cesse transformer les pratiques des cabinets.

Une aventure s'achève, une autre commence. Un grand merci aux 25 présidents et à toutes les forces vives qui ont œuvré avec les élus pour faire vivre ce beau Conseil régional.



L'équipe se mobilise pour 2023

Picardie Ardennes

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

La grande particularité du Conseil régional de l'ordre Picardie Ardennes a été le rattachement du département des Ardennes à la Picardie pendant près de 75 ans ! Ce découpage spécifique s'explique par un calquage territorial en 1945 sur les régions militaires. Depuis la création du Conseil régional jusqu'à aujourd'hui, 5 présidents ardennais ont œuvré pour la profession et 15 assemblées générales se sont tenues dans le département. Aujourd'hui, ce sont 50 experts-comptables qui exercent sur le territoire. Depuis le 4 décembre 2020, le Conseil régional Picardie Ardennes n'est plus. Celui des Hauts-de-France a été créé le même jour, finalisant ainsi le rapprochement entre les deux Conseils, Picardie Ardennes et Lille Nord Pas-de-Calais.

Nous confions désormais les consœurs et confrères ardennais au Conseil régional Grand Est et tenons à leur souhaiter à nouveau bon vent et bonne continuation !



Assemblée générale 2018 : soirée d'accueil au domaine Château du Faucon à Donchery

Poitou-Charentes-Vendée

PAR **LES PERMANENTS** DU CONSEIL RÉGIONAL

L'histoire de notre Conseil régional s'est écrite dans le temps avec des femmes et des hommes de conviction. 75 ans, un âge de retraite bien mérité pour un nouveau départ !

Vingt-cinq présidents et quatre changements de siège social ont marqué la vie ordinale en Poitou-Charentes-Vendée.

En appui auprès des élus, ces vingt dernières années, plus de 300 « bénévoles » ont rendu, au travers des travaux des commissions, un service de proximité et de qualité aux consœurs et confrères.

Rigueur, solennité, innovation, ouverture vers les jeunes et le monde institutionnel ont été nos leitmotivs, sans oublier la convivialité et la compétition symbolisées par le Challenge voile national des experts-comptables.

Des conférences de qualité ont ponctué ces années grâce à des intervenants prestigieux lors de nos manifestations : Matthieu Ricard, Maud Fontenoy, André Comte-Sponville, Raphaël Enthoven, Jean-Pierre Élissalde... pour n'en citer que quelques-uns. Mais aussi de belles rencontres sportives avec Catherine Chabaud, Franck Camas, Florence Artaud...

Sans oublier nos amis vendéens qui partent rejoindre les Pays de la Loire et à qui nous souhaitons bon vent.

Tous ces ingrédients ont fait la marque de notre petite région qui saura rebondir pour écrire une nouvelle belle histoire au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine.



Siège du Conseil régional de l'Ordre de Poitou-Charentes-Vendée

ÎLE-DE-FRANCE

Webinaire « Loi de finances » : le rendez-vous des experts-comptables et des notaires franciliens

 **11 JANVIER 2021**

Une équipe de notaires et d'experts-comptables anime le 11 janvier une présentation de la nouvelle loi de finances et de la loi de finances rectificative. Cette présentation prend la forme d'un webinaire retransmis depuis le théâtre Mogador en présence de Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables.

Soutenir vos clients en difficulté



 **18 JANVIER 2021**

Depuis le 1^{er} décembre, les consœurs et confrères franciliens peuvent s'entretenir gratuitement avec un juge consulaire pour répondre aux questions leur permettant d'accompagner les clients en difficulté. Ce nouveau service sera présenté lors d'un webinaire sur le thème de la cessation de paiement le lundi 18 janvier 2021 de 17h à 18h30.

Vous souhaitez prendre contact avec la cellule d'accompagnement ?
Écrivez-nous à soutenirvosclients@oec-paris.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Loi de finances 2021 : le rendez-vous incontournable du début de l'année !

 **18 JANVIER 2021**
Plateau TV en direct

Le CROEC de Paca organise la traditionnelle présentation de la loi de finances en direct d'un plateau TV le 18 janvier 2021. Jean-Pierre Cossin détaillera les mesures phares de la fiscalité personnelle et d'entreprise et l'événement sera également l'occasion pour la présidente Colette Weizman de présenter ses vœux à la profession.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le panorama fiscal 2021

 **14 JANVIER 2021 - 16H30**

Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, notre « panorama fiscal 2021 » sera retransmis en direct sous forme d'émission télévisée, animée, spécialement sur notre région, par Patrick Viault, directeur des études fiscales du Conseil supérieur, et Olga Conde, responsable droit fiscal et des sociétés d'Infodoc-experts. Inscriptions ; www.oecbfc-inscriptions.fr – Rubrique Panorama fiscal 2021 – Inscription Panorama fiscal 2021 membres de l'Ordre et collaborateurs.

PAYS DE LA LOIRE

Webmeeting « Transformation digitale »

 **14 JANVIER 2021**

L'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire organise un webmeeting sur la transformation digitale des cabinets et l'adhésion des équipes au projet.

Webinaire « Loi de financement de la Sécurité sociale 2021 »

 **21 JANVIER 2021 - 8H30-10H30**



L'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire organise, en partenariat avec AG2R La Mondiale, un webinaire afin de présenter l'impact de la nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale sur les dirigeants de cabinet. Les consœurs et confrères de la région seront informés des principales mesures portant sur les cotisations et les prestations sociales pour 2021.

Webinaire « Loi de finances 2021 »

 **28 JANVIER 2021 - 8H30-12H00**

L'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire organise, en partenariat avec Financière Conseil, la Banque Populaire Grand Ouest et Arcolib, un webinaire présentant la loi de finances 2021. Il sera animé par Frédéric Proux, avocat fiscaliste.



HAUTS-DE-FRANCE



Facebook Live pour les jeunes

1^{re} édition de la Nuit qui compte à Lille le 14 janvier 2020

 **27 JANVIER 2021**

Afin de poursuivre la dynamique lancée depuis quelques années auprès des publics jeunes, le Conseil régional organise un Facebook Live à destination des étudiants de la région. Au programme : interventions-débats sur la profession, le cursus, les différents métiers en cabinet... ainsi qu'un quiz et un tirage au sort virtuels ! L'objectif est de rappeler la diversité des missions de l'expert-comptable au cœur de l'économie et son rôle incontournable face à des environnements changeants.

cegid solidaire



solidaire

Boostez votre stratégie RSE avec Cegid Solidaire !

Cegid Solidaire s'est donné pour mission d'accompagner les associations ou structures d'intérêt général dans les domaines de **l'Éducation** et de **l'Entrepreneuriat**, qui tiennent compte du numérique comme levier d'insertion et d'innovation.

Affichez auprès de vos clients, collaborateurs et partenaires une démarche d'intérêt général dans le cadre de votre expertise et des compétences de vos collaborateurs. Les associations d'intérêt général en ont besoin !

Contribuez avec du mécénat de compétences ou financièrement pour accompagnez des associations que nous soutenons pour l'éducation et l'entrepreneuriat !

Engagez vous à nos cotés, accompagnez, témoignez et communiquez !



Renseignez vous sur solidaire.cegid.com



...
Des hommes
et des femmes
toujours
à vos côtés
...

#partenaire DE RÉFÉRENCE
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

Ensemble, construisons demain

www.eic.fr
www.agiris.fr